



INTERNATIONAL

Etat du monde,
Gros plan sur la Palestine
Dix questions à Alain Gresh



ANTIRACISME

La permanence
d'accueil du
siège du MRAP

ANTIRACISME

Race objective vs.
race subjective



Différences

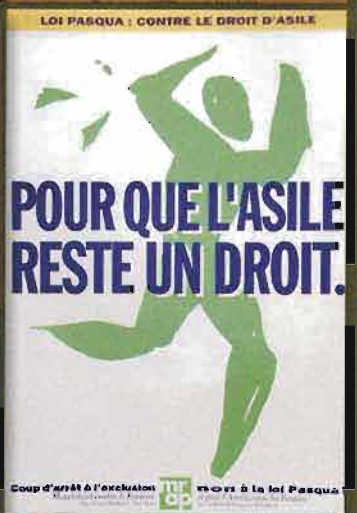
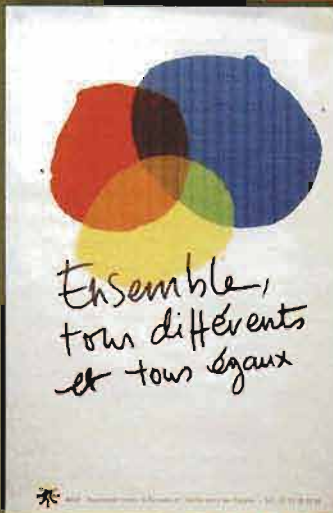
mrapp

N°270

Avril / Mai / Juin 2009

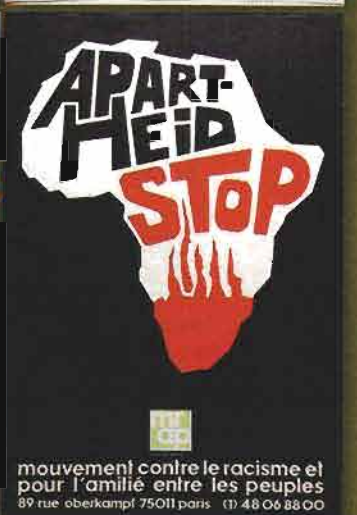
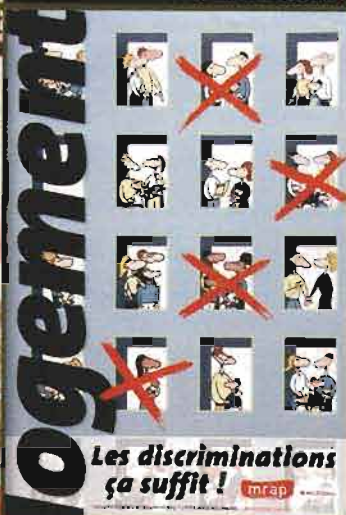
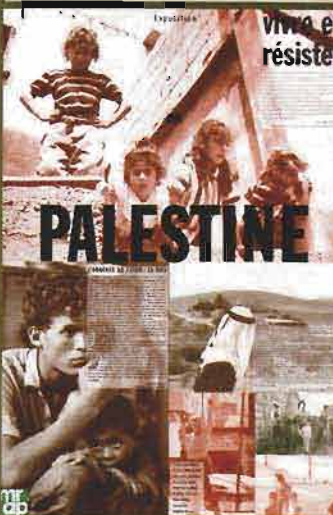
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

1949 2009



DOSSIER

60^{ème} anniversaire Le MRAP affiche son histoire



INTERNATIONAL

3 - Etat du monde. Gros plan sur la Palestine

DOSSIER : 1949 - 2009. Le MRAP affiche son histoire

6 - Courage !

6 - 1949-2009

7 - D'hier à aujourd'hui...

7 - ...La permanence du combat contre l'extrême droite

8 - Contre la peine de mort

8 - Les luttes anti-coloniales

9 - La guerre d'Algérie

10 - Contre l'apartheid

11 - La loi de 1972

12 - Le titre du M.R.A.P.

13 - Contre toutes les formes de racisme

14 - Proche-Orient

15 - Migrations et immigration

16 - Contre les guerres

18 - Contre les discriminations. pour l'égalité des droits

20 - L'éducation : une des priorités du M.R.A.P.

ANTI-RACISME

21 - Race objective vs. race subjective

22 - La permanence d'accueil du siège du MRAP

23 - En bref

23 - Choix du libraire

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS
Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98
mail : differences.ya@orange.fr

6€ le numéro / Abonnement : 20€ [4 numéros/an]

Directeur de la publication : Mouloud Aounit

Rédaction : Yves Marchi / Alexandrine Vocaturo

Assistant production : Pierre Rousset

Administratrice : Eliane Benarrosh

Conception/Impression : Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19

Dépôt légal : Juillet 2007

Édito

par Mouloud Aounit
membre du collège de la présidence du MRAP



Les anniversaires ont cette vertu utile et précieuse : ils sont non seulement un temps privilégié pour penser, s'auto-évaluer, mesurer le chemin parcouru, mais surtout ils permettent de jeter un regard sur l'horizon afin de prolonger les combats inachevés et se préparer à affronter de nouveaux défis.

60 ans après l'acte de naissance du MRAP, trois leçons principales sont à tirer de cette rude et tendre aventure humaine.

La première est d'avoir relevé le défi de l'usure du temps qui est à mettre au crédit des militants d'hier et d'aujourd'hui qui ont su prolonger et respecter l'esprit même des fondateurs du MRAP pour qui le « plus jamais ça ! » ne pouvait être qu'une œuvre collective, avec comme idée-force fondamentale que le racisme est un et indivisible, qu'il devait être combattu partout, ce combat ne pouvant se mener que dans une vision universaliste, c'est à dire en prenant en compte et le droit des peuples opprimés et le sort de toutes les victimes, ici et ailleurs, partout où sévit le racisme, l'exclusion, la xénophobie, la domination (néo) coloniale.

En ce sens, le Mouvement peut -en dehors de toute auto-satisfaction - assumer sa déjà longue histoire avec le sentiment réconfortant de contribuer à une évolution relative - au regard de la situation antérieure - de la perception de l'Autre et de ses conditions de vie malgré les féroces remises en cause auxquelles on assiste.

La seconde est la capacité du MRAP à faire vivre cette richesse et cet atout indispensable à l'efficacité qu'est le pluralisme d'idées et d'opinions en son sein.

Face à un monde qui change -la mondialisation actuelle a souvent pris le relais de la domination coloniale, des conflits d'un type nouveau se développent, les migrations deviennent un phénomène majeur, de nouvelles fractures idéologiques se font jour- le MRAP a su s'adapter à ces nouvelles situations et aux formes parfois inédites que le racisme a prises sans pour autant délaissier la lutte contre ses formes plus traditionnelles.

De l'antisémitisme aux préjugés islamophobes qui structurent la théorie du « Choc des civilisations », du statut d'indigène aux discriminations quotidiennes et institutionnelles dont sont victimes des immigrés mais aussi leurs enfants, de la permanence et l'aggravation du rejet qui frappe les Tsiganes et Gens du voyage à la précarisation scandaleuse des sans-papiers, le MRAP n'a eu de cesse d'être au rendez-vous des mobilisations citoyennes avec des victoires significatives mais aussi avec la conscience aiguë d'une part que rien n'est définitivement acquis sans une vigilance constante et déterminée, et, d'autre part, que le questionnement du monde, la réflexion tout comme l'amélioration de son fonctionnement étaient des exigences primordiales pour mieux répondre aux attentes de tous ceux et celles qui n'ont plus d'autre recours que de s'adresser au MRAP.

Enfin, la dernière leçon se vérifie aujourd'hui plus que jamais : l'indépendance vis à vis de tout pouvoir et singulièrement de l'actuel gouvernement qui attaque frontalement le monde associatif, est une démarche qui se paie au prix fort. Il est vrai que la liberté de ton du MRAP, ses critiques, ses positions ne sont pas toujours appréciées des gouvernants...

Alors qu'aujourd'hui le MRAP a plus que jamais un rôle à jouer tant les conflits, les haines, les préjugés restent encore tenaces partout, seuls son enracinement, sa pratique, la présence de ses militants sur le terrain, la crédibilité de ses analyses et de ses propositions le rendent incontournable et lui garantissent audience et reconnaissance dans le paysage anti-raciste français.

Si exister c'est résister, hier comme aujourd'hui le MRAP se doit d'être encore et plus que jamais à la hauteur de ces défis d'humanité, de civilisation qui fondent notre raison d'être.

Etat du monde, Gros plan sur la Palestine

Dix questions à Alain Gresh (*)

Différences : Qu'en est-il de l'état du monde aujourd'hui ? Quel constat ?

Alain Gresh : Après la fin de la guerre froide, il y a eu une sorte de période d'euphorie : l'idée que nous allions vers un nouvel ordre international ou vers la fin de l'Histoire. Très vite, avec la première guerre du Golfe (1990-1991), nombre d'observateurs ont cru que nous entrions dans une période de domination sans partage des Etats-Unis. Aujourd'hui, s'affirme l'idée que nous entrons dans un monde post-américain : les Etats-Unis n'ont pas la possibilité de diriger seuls le monde, même s'ils restent pour les vingt prochaines années la première puissance mondiale.

Ils doivent faire face à l'émergence d'autres centres de pouvoir et de contestation, que les spécialistes nomment le BRIC, c'est à dire Brésil, Russie, Inde, Chine, des Etats qui défendent leurs propres intérêts, avec des stratégies parfois régionales parfois mondiales et qui, sans s'opposer frontalement aux Etats-Unis, peuvent entrer en concurrence avec eux.

Différences : Comment se traduit ce changement pour le Tiers Monde et les pays en voie de développement ?

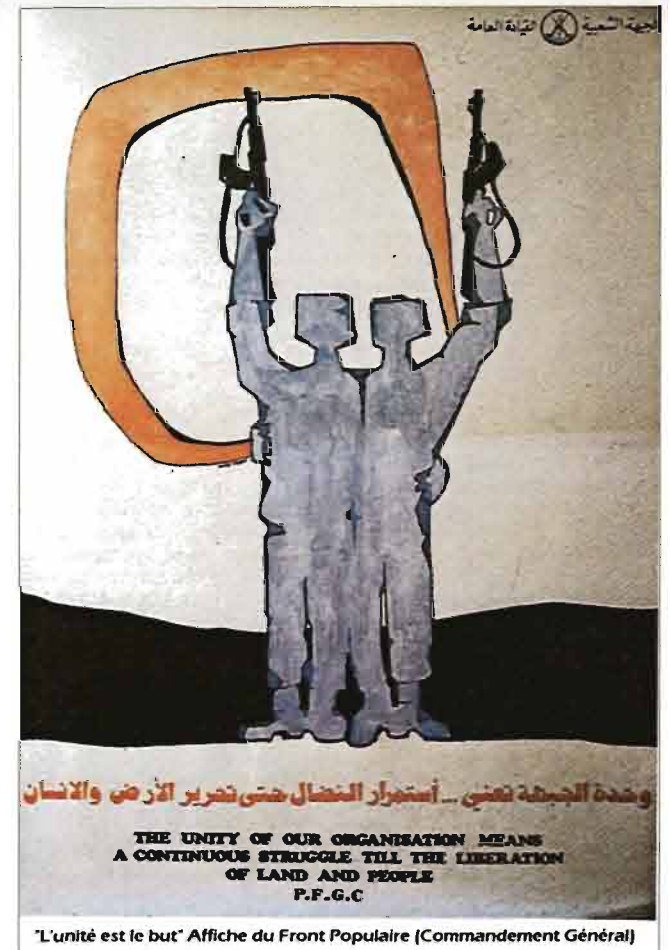
Alain Gresh : Dans les années 1980 et 1990, la plupart des Etats de ce que l'on appelait le Tiers Monde étaient obligés de passer par les accords avec le FMI. A l'issue de la crise asiatique de la fin des années 1990, il n'y a pratiquement plus d'Etats en dehors de l'Afrique qui aient des accords avec cette institution qui s'est discréditée en imposant des politiques néolibérales résumées par la formule « consensus de Washington ». Aujourd'hui la possibilité d'obtenir des crédits de la Chine, de l'Inde ou de la Russie ouvre des possibilités de développement et de choix nationaux propres. En même temps, ces Etats (Russie, Chine, etc.) ne sont pas des modèles, mais leur émergence nous fait avancer vers un monde multipolaire. D'autre part, ces Etats ont une histoire, une culture, des intérêts propres qu'ils peuvent affirmer avec plus de force.

Différences : En quoi l'histoire et la culture participent-elles à cette mutation du monde ? Et quel serait donc ce monde en devenir ?

Alain Gresh : Tout d'abord un fait majeur à rappeler, contrairement à l'époque de l'Union soviétique, on n'est pas dans une concurrence entre Etats qui serait fondée sur une idéologie ou sur des modèles de développement différents. Le modèle économique libéral est appliqué partout. En revanche, on peut parler d'une réaffirmation du nationalisme. Ce qui « tient » le Brésil, la Chine, la Russie, c'est bien le nationalisme et l'idée des intérêts nationaux. Par ailleurs, l'autre aspect qui me paraît important, c'est le retour de ces pays à leur histoire et à leur culture comme éléments fondamentaux de ce nationalisme. En Chine, le retour du confucianisme, dans le monde musulman, celui de l'Islam, en Amérique latine, c'est la place de la religion et des populations indiennes, y compris dans les mouvements de résistance.

Nous assistons à la fin de la domination occidentale telle qu'elle s'est érigée au XIXe siècle et affirmée pendant deux siècles, une domination militaire, économique, politique, mais aussi culturelle. Les mouvements de résistance anti-coloniaux se sont au cours du XXe siècle souvent réclamés de ces idéologies des droits humains et des Lumières - que l'Europe n'appliquait d'ailleurs pas dans les colonies- ...

Aujourd'hui on assiste à un retour à une certaine tradition, et qui n'est pas un retour à dix siècles en arrière : le confucianisme, l'Islam ou le catholicisme sont des idéologies qui se sont heurtées à la modernité et qui s'adaptent, qui évoluent. Si vous regardez les



L'unité est le but Affiche du Front Populaire (Commandement Général)

mouvements de résistance en Amérique latine, ils comportent deux aspects, l'aspect indigène, très important, mais également la place de la religion. Ce retour à la tradition (qui est toujours, selon la formule de l'historien Eric Hobsbawm, « inventée ») est une réalité, il faut en tenir compte pour avoir une vue complexe de ces mouvements.

Différences : Quelle est aujourd'hui la place, l'influence des Etats-Unis, des pays occidentaux dans ce monde ?

Alain Gresh : Ce qui est frappant, c'est ce désintérêt américain pour ce qui était auparavant son arrière-cour, l'Amérique latine. Aujourd'hui, toute l'attention de Washington est concentrée vers ce qu'il appelle le Grand Moyen-Orient, une région qui va de l'Afrique du Nord au Pakistan, zone où se concentre l'essentiel des conflits, des résistances et des luttes.

Il n'y a jamais eu dans l'histoire depuis la Seconde Guerre mondiale autant de troupes occidentales présentes dans cette région, ni une telle concentration de conflits : Israël-Palestine, Liban, Afghanistan, Pakistan, Irak, Soudan ...

Pour nous, en France, cela revêt d'autant plus d'importance que le Proche-Orient est beaucoup plus proche de nos frontières qu'il ne l'est des Etats-Unis.

Différences : Dans ce contexte proche-oriental dont vous venez de parler, que vous inspire le cas de la Palestine ? Ce conflit doit-il donner lieu à une lecture spécifique ?

Alain Gresh : Depuis les années 1950, à chaque moment de l'histoire, certains combats ont symbolisé l'affrontement entre les forces de la justice et celles de l'oppression. Ce fut le cas du Viêt-Nam d'abord et de l'Afrique du Sud ensuite. Ces luttes se sont terminées victorieusement.

Maintenant nous sommes entrés dans une phase plus simple par certains aspects, plus compliquée par d'autres. Plus simple, parce que les luttes au Viêt-Nam comme en Afrique du Sud pouvaient se lire comme un conflit Est-Ouest, ce qui n'est pas le cas de la Palestine.

Autre élément sur lequel il faut réfléchir : le discrédit de la lutte armée. Dans les années 60-70, l'idée qu'on utilisait les armes contre l'oppression était une idée banale. Aujourd'hui, il n'y a plus un exemple où une lutte armée de libération soit légitimée par l'opinion occidentale. C'est vrai de la Colombie et des quelques luttes armées qui existent en Asie. C'est également vrai de la Palestine.

Le fait que c'est la terre sainte, située au cœur d'une zone géopolitique extrêmement importante et qu'aucun conflit n'a autant occupé l'actualité depuis 1967 et n'a eu une telle importance sur une telle durée rend d'ailleurs ce conflit emblématique.

En fait, il est perçu comme un des derniers reliquats des conflits coloniaux même si l'on considère qu'il ne s'agit pas d'un conflit

colonial traditionnel. C'est effectivement une terre qui a été occupée par des colons et, alors que le monde va vers plus de multipolarité, plus de contestation de la domination occidentale, il est perçu comme symbolique de l'injustice des relations Nord-Sud (ce qui était déjà le cas du Viêt-Nam et de l'Afrique du Sud.)

Différences : C'est pourtant bien le cas ? Aucune résolution de l'ONU n'est appliquée et les États-Unis ne cessent d'exercer leur droit de veto.

Alain Gresh : Effectivement, si on considère ce conflit en termes de droit, il a donné lieu à un nombre important de résolutions votées quelquefois même par les Américains et ces résolutions n'ont jamais été appliquées. Cela confirme le sentiment d'un monde, géré par les Occidentaux, par les Américains qui décident en dernier ressort quelles sont les bonnes et les mauvaises causes, celles qui doivent se résoudre et celles qui ne doivent pas trouver de solution.

Enfin, je dirais que ce conflit est aussi un conflit sur la mémoire, sur l'Histoire. La vision qui a prédominé très longtemps était celle de l'histoire d'un peuple, le peuple juif, qui retrouve sa terre après 3 000 ans, qui se bat contre de méchants agresseurs qui veulent le détruire. Et en 1948-1949, quand se passe l'expulsion de 700 000 Palestiniens, au sens propre, personne ne la voit. Cela apparaît aussi comme une injustice dans l'écriture de l'histoire et cela rejoint toute la question de l'enjeu de la réécriture de l'histoire collective.

Différences : Qu'est-ce qui bloque selon vous la situation ? Le Hamas ? N'est-il pas un prétexte ?

Alain Gresh : Comme vous savez le 19 juin 2008, une négociation indirecte menée à travers l'Égypte a abouti à un cessez-le-feu entre le Hamas et Israël.

Du 19 juin au 4 novembre, il n'y a pratiquement pas eu un tir de roquette, si ce n'est un ou deux, par des groupes dissidents que le Hamas a d'ailleurs arrêtés. En novembre, il y a une intervention israélienne à l'intérieur de Gaza, au cours de laquelle six militants du Hamas ont été tués. Cela a donc représenté la première violation réelle du cessez-le-feu. A partir de ce moment, on est entré dans un processus d'escalade qui allait déboucher sur la guerre. Donc, au sens strict, la violation du cessez-le-feu n'est pas venue des Palestiniens.

D'un autre côté, après la deuxième Intifada qui éclate en novembre 2000, la politique américaine et israélienne se résumait à dire : nous n'avons plus d'interlocuteur, nous ne pouvons pas négocier. Même l'élection de Mahmoud Abbas, considéré comme un modéré par Washington et Tel-Aviv, à la tête de l'Autorité palestinienne n'a rien changé. Dans les accords d'Oslo, les négociations sur le statut final devaient se dérouler entre l'OLP, l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien, c'est à dire que le gouvernement palestinien n'y a aucun rôle. Ce qui revient à dire que quel que soit le gouvernement, qu'il soit Fatah ou Hamas, cela ne doit rien changer quant aux négociations. Ce qui ne veut pas dire que le Hamas ne soit pas un problème, mais Israël utilise bien évidemment ce prétexte pour refuser de négocier.

Le vrai problème, c'est que la colonisation en Cisjordanie a pratiquement doublé en 15 ans de négociation autour des accords d'Oslo. On se retrouve devant une vraie impasse politique. Et elle est entièrement le fait des gouvernements israéliens successifs qui ne veulent pas négocier, qui ne veulent pas se retirer de la Cisjordanie, et dont le seul objectif est d'augmenter la colonisation, mais qui ne veulent pas non plus avoir sous leur autorité légale les millions de Palestiniens qui sont en Cisjordanie.

Différences : La question du Hamas est pourtant celle qui prête le plus à controverse.

Alain Gresh : Comme vous le savez le Hamas a été créé au moment de la première Intifada, en décembre 1987. Il est devenu une composante importante du mouvement palestinien. En janvier 2006, il a gagné les élections législatives, pour deux raisons fondamentales : premièrement, la solution prônée par le Fatah - la négociation et les accords d'Oslo - avait échoué et les Palestiniens le mesuraient sur le terrain ; en second lieu, la corruption de l'Autorité palestinienne qui n'avait pas utilisé les moyens mis à sa disposition pour essayer de construire des institutions relativement solides.

C'est dans ce contexte que le Hamas gagne les élections, plus pour des raisons négatives que par une véritable adhésion, ce qui ne veut pas dire que son aspect islamique n'a aucune importance, mais il n'est pas l'élément central de l'appui à cette organisation. Bien sûr, des gens votent Hamas pour des raisons religieuses, mais pour l'essentiel, ils ne veulent pas d'un régime taliban.

Par ailleurs, ce mouvement Hamas n'est pas monolithique, il a des composantes très différentes. Quant à sa charte, elle est vraiment ignoble, non seulement antisémite dans les formulations mais aussi complotiste - elle fait référence au protocole des Sages de Sion ou à l'influence des francs-maçons et... du Rotary Club ! -, discours largement répandu dans le monde arabe et musulman et pas seulement chez les islamistes.

Différences : Plus précisément, qu'en est-il de leur programme politique ? Mais surtout de la reconnaissance d'Israël ?

Alain Gresh : Eh bien, la plate-forme sur laquelle ils se sont battus en 2006 prend ses distances avec cette charte ! J'ai rencontré Khaled Mechaal qui est le chef du bureau politique le 20 décembre. Les responsables du Hamas sont pour un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza et quand on leur pose la question de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, ils disent en substance que cela leur pose un problème de reconnaître Israël pour des raisons historiques mais qu'ils ne feront pas obstacle à l'Initiative de Paix arabe - une initiative lancée par le roi d'Arabie Saoudite et reprise par le sommet de la Ligue arabe qui prévoit un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem-Est comme capitale et une solution au problème des réfugiés en échange ... de la reconnaissance d'Israël par l'ensemble du monde arabe.

Ce qui est important à comprendre, c'est que le Hamas est une force politique qui agit en fonction d'intérêts politiques, de calculs politiques, qu'il est divisé en tendances, que certaines de ses positions sont condamnables. Mais en même temps, ce mouvement qui a été aidé dans les années 1980 par Israël pour faire contre poids à l'OLP, est encouragé par les politiques israélienne et occidentale. Le Hamas est né de la première Intifada, comme le Hezbollah est né de l'invasion israélienne au Liban.

Quant à l'Europe, elle a posé trois conditions pour reconnaître le Hamas : reconnaissance de l'Etat d'Israël, reconnaissance des accords d'Oslo, arrêt de la violence. Des conditions acceptables, encore faut-il qu'on les demande aux deux parties. En clair : Est-ce qu'Israël reconnaît un Etat palestinien dans les frontières de 1967 ? Est-ce qu'Israël a renoncé à la violence ? Est-ce qu'Israël applique vraiment les accords d'Oslo ? A ces trois questions, la réponse est non ; et un non résolu avec le nouveau gouvernement israélien. Le seul moyen de faire évoluer le Hamas, c'est la discussion, ce que la France a entrepris avec le Hezbollah au Liban.

Différences : Le fait que le Hamas soit un parti religieux et qu'il soit considéré comme terroriste vous inspire quelles remarques ?

Alain Gresh : Dans l'Histoire, les mouvements religieux ont souvent été des mouvements de résistance au colonialisme. La résistance s'est faite au nom de la religion, ce qui nous permettait, à nous les Occidentaux, de les considérer comme réactionnaires et de justifier notre « mission civilisatrice ». Il n'est pas inutile de rappeler qu'au Soudan, au 19ème siècle, c'est un mahdi, qui se prenait pour le messie, qui a débarrassé le pays des Britanniques pendant quelques années.

Il est vrai que le fait que le Hamas soit une composante importante de la résistance pose des problèmes de solidarité envers la Palestine. Beaucoup hésitent à soutenir ce mouvement. Mais il ne s'agit pas de cela : il s'agit d'appuyer le droit des Palestiniens à la résistance et à l'autodétermination. Ce n'est pas à nous de décider qui les représente.

Quant au terrorisme, vous le savez, ce n'est pas un concept défini juridiquement. Si on se limite à une définition qui le réduirait à des attaques contre des civils innocents, il faut alors dire que le terrorisme le plus dangereux, le plus meurtrier, c'est celui mené par les Etats.

Dans le conflit entre Israël et la Palestine, il s'agit d'un conflit asymétrique, ce ne sont pas deux armées qui s'affrontent. Ce n'est pas un conflit entre deux peuples qui se disputent une terre, mais un conflit inégal entre un occupant et un occupé. L'usage du terrorisme pose un problème plus politique que moral dans le cas palestinien : son échec à gagner le soutien d'une partie de l'opinion publique du « colonisateur ». Les Algériens et les Vietnamiens, eux, ont perdu la guerre militairement, mais ils l'ont gagnée politiquement. Je pense que l'unité de l'opinion israélienne derrière son gouvernement est un fait très inquiétant parce qu'elle favorise les politiques les plus extrémistes des dirigeants israéliens.

(*) Entretien à l'occasion de l'AG nationale du MRAP du 7 mars 2009

ETEINDRE
LE FEU

AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

NON AU
F-HAINE

ils tuent
les
immigrés

ne
laissons
pas enterrer
nos
libertés

stages



Les discriminations
ça suffit!

1949-2009

DOSSIER 60^E ANNIVERSAIRE

le mrap
affiche
son
histoire

TOUTE
PERSONNE
EN
TANT QUE
MEMBRE
DE LA SOCIÉTÉ
A
DROIT
À LA SÉCURITÉ
SOCIALE

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ART 7



contre le racisme
sous toutes
ses formes

agissez avec le mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
120 rue saint-denis 75002 PARIS 101; (0) 233 09 57



être humain
être(s) égale(s)



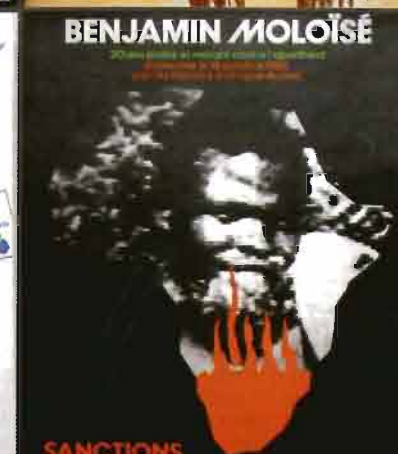
le vrai visage
de l'apartheid

John bathazar vorster
premier ministre raciste
et bourreau
de l'Afrique du sud



noir(e) ensemble
avec nos différences

Asises
Nationales
contre le racisme



SANCTIONS
CONTRE L'AFRIQUE DU SUD!

mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples
120 rue saint-denis 75002 PARIS 101; (0) 233 09 57

Photos :
Serge Bergeon

COURAGE !

Courage camarades !

Le MRAP célèbre son 60ème anniversaire. Ce dimanche 22 mai 1949, à Paris, au Cirque d'Hiver, au soir d'une journée de débats marqués de moments d'émotions et d'enthousiasme, quelques 2000 participants venus de toute la France, appartenant aux milieux et courants de pensée les plus divers, donnaient naissance au Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

Dans les semaines et les mois qui suivirent, dans de nombreuses villes et régions se créèrent des comités locaux du MRAP animés par des militants antiracistes, rescapés des persécutions antisémites de l'occupant nazi et du régime vichyste, anciens résistants, ouvriers, artisans et intellectuels, étudiants de chez nous ou bien venus d'outre-mer et des colonies.

Autour de nos cités, les bidonvilles disaient alors la misérable condition de vie des immigrés venus en masse d'Afrique du Nord pour travailler sur les chantiers de la reconstruction et dans les usines de la renaissance industrielle du pays.

La guerre froide qui divisait le monde en deux blocs antagonistes, les guerres coloniales menées par la France, au Viêt-Nam puis en Algérie provoquaient de dangereux réveils racistes auxquels le MRAP appelait sans cesse l'opinion républicaine à faire face.

Pendant plusieurs décennies, le MRAP a consacré ses forces à doter la France d'une loi contre le racisme, digne du pays des droits de l'homme. Ce fut la loi de 1972, maintes fois améliorée jusqu'à devenir en 1990 la législation antiraciste exemplaire en Europe.

Cinquante-six pays avaient fondé l'Organisation des Nations Unies après la deuxième guerre mondiale. La Charte de l'ONU se voulait prometteuse de la paix entre les peuples. On sait ce qu'il en est, hélas.



Il n'empêche, ces nations sont aujourd'hui cent quatre-vingt douze. D'autres attendent dans l'antichambre de l'Histoire que s'accomplisse leur destin national.

Les chemins de la justice et du respect entre les hommes, les chemins de la paix et de l'amitié entre les peuples sont escarpés. Celles et ceux qui voilà 60 ans donnent naissance au MRAP s'engageaient néanmoins résolument dans le combat toujours inachevé contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie.

Inachevé, notre combat ? Voilà bien pourquoi il est à poursuivre, sans relâche, lucides et déterminés. Courage camarades.

Charles Palant
Membre fondateur du MRAP

MRAP, quatre lettres et soixante ans d'existence. Et quelle existence pour ce Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix qui devient en 1977 Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples afin de ne pas séparer l'antisémitisme du racisme. Tant d'acquis, quelques erreurs sans doute, un itinéraire à l'image de la difficulté de la tâche ! Inlassablement à l'œuvre pour lutter aussi contre le (néo)colonialisme, le racisme anti-immigré, anti-arabe et anti-noir, son action pointe les écueils qui menacent une France changeant dans la douleur et qui a mal à sa pluralité. Le MRAP est là

pour rappeler sans relâche que l'homme et la femme, sans distinction de race, de couleur et de religion travaillent ensemble pour que la civilisation se fasse, l'humaine civilisation. Et ses militants pour donner l'exemple, avec en tête Mouloud Aounit, homme de courage.

Esther Benbassa
Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études, Sorbonne

A TOUTES ET TOUS LES CAMARADES DU MRAP, Droits devant !! se joint à toutes celles et ceux qui se réjouissent de fêter, dignement et sincèrement, un sexagénaire aussi robuste qui, n'en doutons pas, continuera à pérenniser avec force et ardeur ce combat acharné pour la justice et l'égalité des droits.

Des Terres de Palestine à l'église Saint-Bernard, du 8 mai 45 au 17 octobre 61, du combat contre la barbarie coloniale à la mise en lumière des discriminations, des spoliations et des oppressions que nous n'aurons de cesse de pourfendre, nos chemins n'en finissent de se conjuguer, s'enrichir et se prolonger.

LONGUE VIE À TOI, CAMARADE MRAP. QUE LA DÉCENNIE FUTURE PORTE EN ELLE LA MOISSON DE NOS SEMAILLES.

POUR DROITS DEVANT !!
Jean-Claude AMARA



D'hier à aujourd'hui...

C'est à l'issue de « la Journée nationale du 22 mai contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix » qu'en 1949 le MRAP allait être fondé. Dans le rapport général « Hors de l'union, pas de salut ! », les missions étaient ainsi définies : « Dans ce combat, le MRAP aura notamment pour tâche de dénoncer devant l'opinion, la propagande raciste de division et de haine nuisible à l'intérêt national, profitable aux seuls fauteurs de guerre ; -de rappeler, s'il en est qui veulent oublier les horreurs nazies, la vérité en toute occasion, de réclamer et d'obtenir avec l'appui des organisations démocratiques la dissolution de toutes les ligues antisémites et l'interdiction de toute publication à caractère raciste, de soutenir toutes les actions en faveur de la paix et de la démocratie seules garanties contre le racisme et l'antisémitisme ».

Marqués par les traumatismes encore profonds de la Seconde Guerre mondiale et préoccupés par la menace d'une nouvelle guerre, les auteurs du manifeste « Tous unis contre le Racisme et pour la Paix ! », publié dans la revue Droit et Liberté du 1^{er} juin 1949, les « délégués élus en Assemblée populaire /... / représentant 102 organisations » ainsi que les « femmes, hommes, jeunes de toutes conditions sociales, de toutes opinions et philosophies » vont, dans ce texte, exprimer leur inquiétude et dénoncer le péril que représentent quatre ans après la défaite de l'hitlérisme le « nouvel Etat allemand reconstitué à l'Ouest » et, en France, les dangers que les « fascistes de l'intérieur » font courir à la société.

Déclarant que leur « expérience tragique du racisme » leur a enseigné que « l'antisémitisme et la xénophobie sont les signes avant-coureurs de la guerre » et que leur « place est dans le camp de la paix », ils se prononçaient « contre les alliances militaires, et pour l'interdiction de l'arme atomique et de toutes les autres armes d'agression » -mais aussi « contre toute oppression nationale et coloniale, pour l'indépendance des peuples ». Refusant par ailleurs qu'« Israël soit transformé en une base militaire d'agression et en un tombeau pour ses enfants », les fondateurs du MRAP et les auteurs du manifeste avaient-ils conscience de l'écho qu'aurait encore aujourd'hui leur appel et de l'actualité de leur combat ?

...La permanence du combat contre l'extrême droite

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les vichystes, les antisémites et autres fascistes de l'extrême droite, s'ils étaient disqualifiés aux yeux de l'opinion publique n'en avaient pas moins conservé leurs idées. Beaucoup de cadres de la haute administration avaient échappé à l'épuration, profitant des réflexes de solidarité corporatiste ou « blanchis » au nom de l'anticommunisme. L'année 1956 verra même l'élection de cinquante et un députés poujadistes dont un certain Jean-Marie Le Pen et le passage à l'acte de groupes d'extrême droite. L'année 1957 verra une multiplication d'opérations violentes, mais c'est la guerre d'Algérie qui va être l'occasion pour l'extrême droite de prospérer avec une forte recrudescence des actes antisémites mais surtout anti-maghrébins. La création de l'OAS -organisation para militaire dont nombre de cadres sont issus de l'extrême droite et du milieu des colons- fera suite à la décision du général De Gaulle de reconnaître l'indépendance de l'Algérie. L'échec du putsch des généraux va radicaliser l'OAS qui commettra en représailles une série d'attentats en métropole contre ceux qui soutiennent l'indépendance.

Electoralement, si l'extrême droite allait être présente à la présidentielle de 1965 avec la candidature de Maître Tixier-Vignancourt qui réussit à regrouper derrière son nom divers groupes de cette mouvance, il faudra attendre les années 80 pour que le Front National de Jean-Marie Le Pen fasse une percée électorale passant de 0,74 % des voix à la présidentielle de 1974 à 11% aux législatives de 1984.

Cette progression avait de quoi interroger. Pour le MRAP, si les talents médiatiques de Le Pen, ses provocations et calembours ne sont pas à négliger tout comme l'instrumentalisation du FN par le président Mitterrand qui va s'en servir pour affaiblir la droite par l'extrême droite, une réflexion plus profonde devait être engagée sur la nature du phénomène pour mieux le combattre. Au niveau idéologique, outre l'antiparlementarisme, les thèmes de l'immigration, de l'insécurité, de la nation, de l'identité, de l'inégalité des races et de la préférence nationale... que le FN avait réussi à imposer dans le débat politique méritaient une toute autre riposte que la déclaration d'un premier ministre de gauche pour qui Jean-Marie Le Pen posait les bonnes questions sans apporter les bonnes réponses.

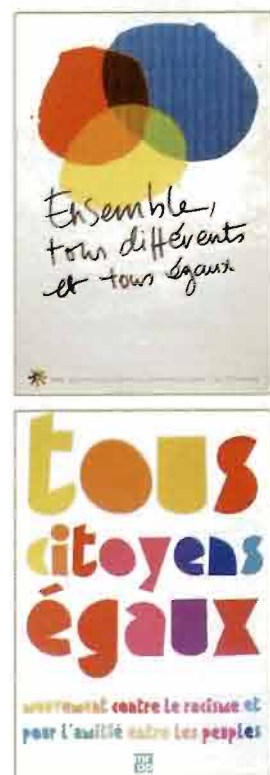
Pour le MRAP, l'incapacité de la gauche de gouvernement de présenter une alternative crédible au problème du chômage, son acceptation des solutions économiques libérales, l'absence de me-

sures concrètes en faveur des victimes de la crise, contribuent à expliquer la progression de l'extrême droite. Sans conteste, l'habileté du FN passe par un discours qui s'adresse aux couches moyennes traditionnelles et à un courant populaire de la classe ouvrière victime de la mondialisation libérale et qui consiste à fabriquer un coupable unique : l'immigration. Cette exploitation du thème de l'immigration tout comme la stratégie visant à fédérer les différentes composantes d'une extrême droite quelque peu hétéroclite (en France, nostalgiques de Vichy, catholiques intégristes, néonazis païens, anciens d'Algérie, régionalistes...) allait inspirer un temps une extrême droite européenne en recomposition.

Si en 1998 les tensions qui sont vives au sein du FN (scission de Bruno Mégret, délitement des équipes municipales), conduisent certains à l'enterrer prématurément, la désillusion provoquée par le gouvernement Jospin sera à l'origine de la présence de Le Pen au second tour de la présidentielle de 2002 après l'alerte des municipales de 1995 qui témoignaient déjà d'une inquiétante lepnisation des esprits.

Cependant ramener la question de l'extrême droite au seul FN ne serait que prendre en compte le seul champ électoral. Le MRAP reste attentif à la création par des cadres du MNR d'un pôle militant identitaire, mettant au centre de son combat, les questions ethniques et raciales comme le fait « Unité radicale ». Le MRAP s'inquiète également de la radicalisation idéologique que représente la multiplication de publications qui donnent une importance primordiale au facteur racial. Mais surtout il suit avec vigilance l'utilisation d'Internet par des groupuscules dont certains, ouvertement néonazis, sont d'autant plus dangereux qu'ils sont ultra minoritaires. L'impact mesuré par le nombre de visites reçues par ces sites, leur contenu a de quoi inquiéter et mérite que le législateur intervienne pour que la propagande raciste et nazie ne puisse s'exprimer de la sorte.

Aujourd'hui la mise en place d'une immigration choisie, la création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale si elles répondent à une stratégie du président Sarkozy de siphonnage des électeurs du FN montre tout autant la perméabilité de l'actuel gouvernement et de sa majorité aux idées de l'extrême droite qui inspirent des politiques au plus haut niveau. Donnée à l'agonie, moribonde, l'extrême droite risque cependant de mettre à profit la crise actuelle pour prospérer à nouveau sur le terrain des injustices et de la misère.



1949-2009

Présenter le MRAP à partir d'affiches qu'il a produites, c'est amorcer une plongée dans l'histoire du mouvement.

- Une histoire qui reflète les préoccupations, les inquiétudes et les engagements du MRAP au sortir de la Seconde Guerre mondiale dans un environnement qui reste à bien des égards menaçant : réarmement de l'Allemagne, antisémitisme toujours présent et agissant de collaborateurs et autres vichystes toujours actifs sans être inquiétés, ...

- Une histoire dans laquelle sont inscrites toutes les luttes de ces dernières décennies contre le racisme, le colonialisme, la xénophobie, les injustices, pour la paix, l'égalité entre tous les êtres humains et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

- Une histoire qui malgré les remises en cause, les atteintes aux droits qui se développent aujourd'hui nous invite cependant à prendre conscience des progrès que les luttes ont apportés et qui témoignent des succès que la conviction, l'engagement et la détermination des militants ont rendu possibles.



De la décolonisation à la revendication même du droit de vote des étrangers, le chemin parcouru est immense. Les combats restent néanmoins inachevés - qu'ils soient d'ordre idéologique ou politique -, les idées et discours réactionnaires voire même contre-révolutionnaires qui sont à l'œuvre aujourd'hui remettent en cause nombre d'acquis jusqu'à la tentative honteuse, mais persistante depuis au moins 1986, d'instituer un délit de solidarité.

Poursuivre les luttes et les mobilisations pour construire un monde plus juste, plus fraternel, plus pacifique où toute sa place serait donnée à un citoyen plus large, plus égale et mieux partagée reste toujours, soixante ans après la création du MRAP, un combat indispensable.

La rédaction



DES
ROSENBERG
À MUMIA
ABU JAMAL

CONTRE LA PEINE DE MORT

Dans les années 50, en pleine guerre froide, pour nombre de progressistes, mettre un terme au monopole atomique des Etats-Unis devait éloigner le danger d'une agression contre l'URSS. Pour Washington, la possession de l'arme atomique par les Soviétiques était considérée comme une terrible menace. C'est dans ce contexte, encore alourdi par les pertes américaines de la guerre de Corée, qu'éclate l'affaire Rosenberg qui a pu être qualifiée d'affaire Dreyfus de la guerre froide.

En mars 1946, Julius Rosenberg, civil dans les services de l'armée, avait été licencié pour ses opinions politiques. En 1950, il fut présenté comme l'organisateur d'un réseau de renseignements sur le nucléaire au profit de l'URSS par son beau-frère, arrêté pour le vol d'un morceau d'uranium alors qu'il travaillait dans l'usine atomique de Los Alamos.

Lors du procès aucun élément probant quant à la culpabilité de Julius Rosenberg et de sa femme Ethel ne fut produit.

Si le troisième homme de l'affaire, Morton Sobell, ingénieur et ami de Julius, allait échapper de trente ans de prison, les époux Rosenberg allaient, eux, être condamnés à mort.

Dès le début de l'affaire Rosenberg, le MRAP constituera un comité de défense dont firent partie Aragon, Effel, Montand, Paraf, Sartre, Bazin, Léger Meetings, délégations à l'ambassade des Etats-Unis se multiplièrent. Le 17 juin 1953,

deux jours avant l'exécution des Rosenberg, un rassemblement regroupa plus de 200 000 personnes à la Nation, en vain. Après l'exécution, le MRAP resta mobilisé, le comité de défense se transformant en comité pour la réhabilitation.

En 1975, le MRAP adressait un appel aux autorités américaines pour une révision du procès, sans résultat.

En 1995, l'association pour le réexamen de l'affaire Rosenberg a traduit les minutes d'un procès simulé organisé par l'Association des Juristes américains dont le verdict unanime fut « non-coupables ».

Faisant suite à la lutte contre le communisme, la lutte contre le terrorisme est devenue la nouvelle obsession des Etats-Unis, leur nouvelle chasse aux sorcières. La détention sans jugement des prisonniers de Guantanamo, au seul motif d'être soupçonnés d'appartenance à des groupes islamistes radicaux, montre combien la justice aux Etats-Unis se soucie peu d'enquêter avec sérieux et de présenter des preuves irréfutables pour condamner lourdement.

Procès tronqués, pressions sur les témoins, faux témoignages, la panoplie est large, utilisée dès lors que les accusés sont censés représenter un danger pour l'ordre social établi.

Ce sont des machinations de cet ordre dont sont victimes nombre de citoyens, appartenant souvent aux minorités noire ou indienne, qui aux Etats-Unis luttent et revendiquent leurs droits, remettant en cause la société de façon radicale.

C'est le cas de deux figures majeures : le militant amérindien Leonard Peltier purgeant depuis 1977 une double peine de perpétuité et Mumia Abu Jamal, « la voix des sans-voix », qui se trouve dans le couloir de la mort depuis vingt-sept ans et qui vient de se voir refuser une dernière chance de nouveau procès.

Pour le MRAP, par ces cas exemplaires, c'est tout le fonctionnement de la justice qui est mis en accusation, une justice qui condamne plus facilement les Noirs ou les Indiens -et plus généralement les plus démunis- et qui se comporte en auxiliaire d'une politique de répression qui criminalise la pauvreté. Véritable justice de classe inhumaine et dégradante.

Et la peine de mort encore en vigueur dans certains Etats des Etats-Unis, vestige d'une barbarie d'un autre âge, doit être abolie comme partout ailleurs. C'est une lutte que le MRAP, l'une des organisations fondatrices de la Coalition contre la Peine de mort, poursuit inlassablement.

LES LUTTES ANTI-COLONIALES

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'empire colonial français s'étend principalement en Afrique, en Asie avec l'Indochine, sans oublier les protectorats sur la Tunisie et le Maroc, tandis que l'Algérie est divisée en trois départements français sans que pour autant les « indigènes » soient considérés comme des citoyens français. Les TOM DOM, malgré certaines de leurs spécificités subissent également une situation coloniale.

Le reniement des principes proclamés par la France est total. L'oppression coloniale continue et le divorce est immense entre les valeurs universelles, l'émancipation de tous les hommes et la réalité vécue comme si l'idéal de libération s'étendait à tout le genre humain sans y inclure les colonisés qui avaient pourtant payé un lourd tribut dans la lutte contre le nazisme et les régimes totalitaires.

De Sétif (mai-juin 1945) à Haïphong (1946), Madagascar (1947) ou la Côte d'Ivoire (1949-1950) sans oublier la répression de Casablanca (1947), les tentatives d'émancipation se heurtent à une répression violente et ce sont plusieurs milliers d'hommes et de femmes revendiquant plus de liberté ou l'indépendance qui seront massacrés par l'armée française.

Alors que se déroule le procès de Nuremberg, deux camps vont entrer en opposition en France : ceux qui n'admettent pas que leur pays se livre dans les colonies à des crimes comparables à ceux reprochés au nazisme et ceux qui, incapables de prendre la mesure des bouleversements opérés par la seconde guerre mondiale, ont pour objectif d'effacer la défaite de juin 40 et de redonner à la France la grandeur passée que lui conférait son empire colonial.

Souvent incapables de comprendre le cours nouveau de l'histoire et l'inévitabilité de la décolonisation, trop sensibles aux arguments des colons, les dirigeants de la IVème République vont s'arc-bouter sur la préservation de l'Empire et, par la généralisation de l'usage de pratiques intolérables, mettre gravement en péril la démocratie dans son essence même.

Très tôt, le MRAP va organiser des conférences au cours desquelles sont abordées les questions du racisme dans les pays colonisés, du travail forcé qui continue à sévir dans les colonies malgré son interdiction en 1946.

Alors que des campagnes de dénigrement systématique se développent, visant à discréditer les mouvements progressistes par l'utilisation de mensonges et de provocations, le MRAP en 1950 n'hésitera pas à s'engager dans la défense de huit dirigeants du RDA (Rassemblement démocratique africain) arrêtés lors d'un congrès tenu à Abidjan et accusés de pillage par les autorités coloniales.

Très tôt, les actions du MRAP vont témoigner de la lucidité de ses prises de position et les articles de *Droit et Liberté* sont révélateurs de la compréhension par le MRAP du rôle central de la question coloniale.

Aujourd'hui l'empreinte que le colonialisme a laissée dans les esprits tant chez le colonisateur que chez le colonisé se manifeste avec d'autant plus de force que l'exploitation de la main d'œuvre immigrée

en France n'a été bien souvent que la continuation en métropole de pratiques coloniales.

Plus de cinquante ans après la fin de l'empire colonial, la France reste hantée par cette période si bien que certains historiens n'hésitent pas à parler de « fracture coloniale » qui traverse la société française, d'autres à évoquer le « retour du refoulé ».

Ainsi loin d'être un élément secondaire et marginal de l'histoire de « la » France, la période coloniale structure encore l'imaginaire national et les représentations d'aujourd'hui et les tentatives de réhabilitation de la présence française outre-mer montrent bien l'enjeu idéologique que le passé représente pour le présent et son importance dans les tentatives d'écriture ou de réécriture de l'Histoire.

Que ce soit à propos des supposées difficultés d'intégration, des banlieues, des relations inter communautaires, etc. l'actualité montre combien la France est toujours travaillée par les effets du colonialisme. Les débats autour de la laïcité, du foulard, de la place de l'islam n'échappent pas au poids de cet héritage même s'il est quelque peu vain de vouloir prétendre que la situation d'aujourd'hui ne serait que l'exacte reproduction de la période coloniale.

Reprenant le discours empreint de justification morale si caractéristique de la colonisation française qui insistait sur la mission civilisatrice et émancipatrice de la France patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, la République continue à entretenir le men-

songe sur les véritables crimes de la colonisation et a du mal à reconnaître ses errements passés.

L'inauguration de stèles à la mémoire des criminels de l'OAS, particulièrement dans le Sud de la France, mais surtout la loi du 23 février 2005 insistant sur le rôle positif de la colonisation sonnent comme une véritable provocation qui ne peut que radicaliser les positions et raviver les blessures de ceux qui ont eu à en souffrir. Les tentatives de réhabilitation du passé colonial de la France entretiennent un véritable racisme d'Etat qui se perpétue et se développe même depuis l'arrivée au pouvoir du président Sarkozy.

Pour retrouver par-delà les injustices d'hier, la cohésion nécessaire aujourd'hui, c'est bien à un devoir de justice et de reconnaissance, loin de toute repentance, que la société française est tenue. C'est à ce prix que les valeurs de la République pourront être restaurées dans toute leur force et acceptées et partagées par tous.

Au niveau international, le MRAP aujourd'hui apporte son soutien aux peuples qui continuent à connaître une situation d'occupation et/ou de colonisation, qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits, du droit à l'autodétermination pour les Saharais, aux différentes formes que pourront prendre les aspirations du peuple kurde, de l'autonomie jusqu'à l'indépendance, sans oublier la Palestine, le MRAP continue à apporter une attention particulière à la question de la colonisation et du colonialisme.

DROIT DES PEUPLES ET INDÉPENDANCE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Dès 1942, avec le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, l'Algérie prend conscience du tournant qui est en train de s'opérer dans la situation internationale. La Charte de l'Atlantique diffusée dans les pays d'Afrique du Nord proclame en effet, dans l'un de ses points, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Si le but évident est de s'attirer le soutien des populations indigènes, cette charte est interprétée par les Algériens comme un élément favorable à la revendication de leur indépendance. C'est également à partir de 1942 que Ferhat Abbas proposera le droit à l'indépendance de l'Algérie dans le cadre d'une république fédérée à la République française.

A la fin de la guerre, malgré le lourd tribut payé par les Algériens à la victoire, aucune réponse sérieuse n'est apportée à leurs revendications. Dans un contexte de rivalités -la France se méfiant des Etats-Unis, soupçonnés de vouloir prendre sa place en Afrique du Nord - le rejet par le gouvernement Bidault de la proposition de Roosevelt, reprise par Truman après 1946, de trusteeship, sorte de tutelle internationale sur les colonies devant assurer la transition vers l'indépendance, ruinera les espoirs que les dirigeants algériens avaient pu placer dans un règlement international.

Et le 8 mai 1945, s'il représente pour les Français la libération et le retour à la paix, pour les Algériens, il prend une signification tout autre. A Sétif, où une centaine d'Européens avaient été tués les jours précédents et à Guelma où aucun heurt ne s'était produit, la répression qui va s'abattre ce 8 mai sur les manifestants qui re-

vendiquaient l'indépendance fera plusieurs milliers de morts, dont beaucoup victimes des milices des colons (le consul américain parlant de 40 000 morts). Les partis à tendance nationaliste, quant à eux, seront dissous.

La perte du contrôle sur le MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) par Messali Hadj, au profit d'un groupe qui refusait les limites de la lutte légale et qui allait former l'embryon du FLN, montre que commence à être envisagée l'idée que seule une intervention armée pourra permettre d'accéder à l'indépendance.

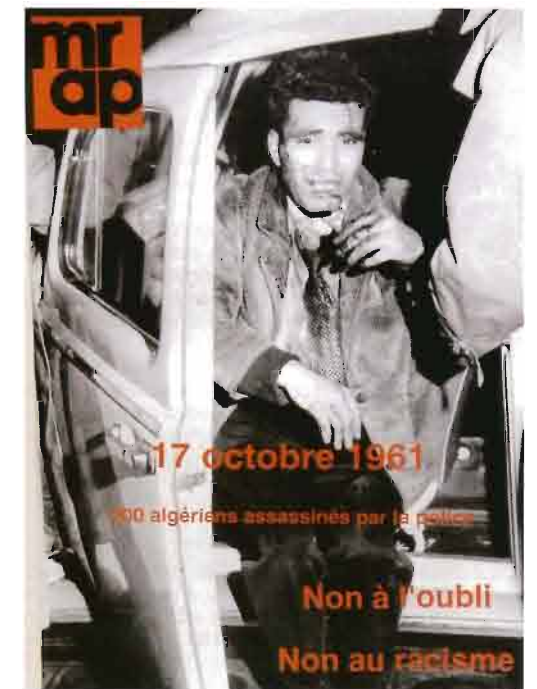
Répondant aux intérêts et aux pressions des colons, en métropole les gouvernements successifs n'apporteront aucune réponse sérieuse et les réformes, comme le nouveau statut de l'Algérie de 1947, ne pourront freiner l'inéluctable cheminement des Algériens vers l'indépendance.

L'action insurrectionnelle déclenchée par le FLN le 1er novembre 1954 allait marquer le point de départ d'une guerre qui allait se dérouler jusqu'en 1962 et provoquer l'engagement du contingent (les jeunes appelés participèrent aux combats). La guerre allait avoir aussi des répercussions profondes sur l'instabilité gouvernementale, les institutions de la République ; le naufrage de la 4ème en sera une conséquence directe.

Si les effets de cette guerre conditionnent encore la situation de l'Algérie, en France, l'impact très négatif sur les mentalités, avec une recrudescence du racisme anti-arabe alimenté par nombre de rapatriés d'Algérie, se fait encore sentir cinquante

ans plus tard et affecte encore les relations franco-algériennes.

Et contrairement à l'Indochine où la défaite militaire de Dien Bien Phu en 1954 avait mis fin à la présence française, l'indépendance de l'Algérie est bien le résultat d'une déroute de la puissance coloniale sur les terrains de la légitimité, du droit, des valeurs et de la morale.



MASSACRE EN PLEIN CŒUR DE PARIS 17 OCTOBRE 1961

Communiqué du 12 octobre 1961

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP) tient à souligner le caractère raciste du communiqué publié par la Préfecture de Police le 5 octobre 1961 et à exprimer l'émotion des antiracistes.

Le MRAP rappelle qu'aux termes même de la Constitution française :

- tous les citoyens sont libres et égaux en droit, sans qu'il y ait à distinguer de leur lieu d'origine, de leurs croyances philosophiques ou religieuses
- que cette liberté et cette égalité ne trouvent leurs limites que dans le cadre de la loi
- qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ses citoyens

On ne peut transgresser ces principes sans, du même coup, porter gravement atteinte aux fondements démocratiques de notre pays.

Monsieur le Préfet de Police, en « conseillant de la façon la plus pressante » aux « Français Musulmans d'Algérie » de s'abstenir de circuler la nuit de 20h30 à 5h30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19h des débits de boissons tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le MRAP souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Le MRAP appelle tous les antiracistes, tous les républicains à s'associer à cette protestation.

Il appelle tous les gens de cœur à affirmer et à promouvoir en toute occasion, par tous les moyens, l'esprit de fraternité et de compréhension humaine en vue de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique par la négociation qui ne peut se fonder que sur le respect de la dignité de tous les hommes dans leur diversité.

Déclaration du MRAP du 18 octobre 1961

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP) qui a dénoncé le caractère discriminatoire des mesures prises récemment à Paris à l'encontre des musulmans, exprime son émotion profonde et sa réprobation, à la suite des brutalités commises pour réprimer la protestation de ceux que frappent ces mesures.

Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilaient pacifiquement et dignement, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, deuil cruel s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps, à d'odieuses pogroms contre les musulmans.

Le MRAP, qui déplore toutes les violences engendrées par la guerre d'Algérie, et auxquelles seule la paix peut mettre fin, s'incline douloureusement devant ces nouvelles victimes et souligne une fois encore la gravité de la situation. La guerre d'Algérie nourrit le racisme, accumule les ruines et les souffrances, perpétue les méthodes contraires à la démocratie, et, favorisant un climat de pré-fascisme, pèse dangereusement sur l'avenir de notre pays lui-même.

Le MRAP, saluant les prises de position récemment rendues publiques en faveur de la compréhension et de l'humanité, en appelle à la conscience de tous les Français : ceux de France dont la protestation doit faire cesser ces mesures et ces méthodes inadmissibles, contraires aux nobles traditions de notre pays et qui portent si gravement atteinte à son prestige dans le monde ; ceux d'Algérie, qui doivent comprendre que les massacres d'innocents perpétrés dans les rues d'Alger et d'Oran sont le plus sûr moyen de ruiner définitivement leur avenir sur cette terre.

Il faut que notre peuple exprime envers ceux qui souffrent l'esprit de compréhension, de fraternité humaine auquel il fut si profondément attaché. Il faut que s'exprime avec une force accrue la volonté de voir finir le drame algérien par une négociation rapide et loyale, fondée sur le respect de la dignité de tous les hommes.

Chaque année le MRAP anime le rassemblement du 17 octobre pour rendre hommage aux victimes de la répression de 1961 qui généra plus de 300 morts. La consultation des archives qui reste très difficile contribue au silence relatif à ce crime d'Etat. En 2001, le collectif a obtenu qu'une plaque commémorative soit inaugurée par le maire de Paris.

Contre L'APART HEID,

C'est à partir de 1652 que s'établirent sur le site de la ville du Cap et de ses environs les premiers colons hollandais, allemands et français. Lorsqu'elle devint britannique en 1795, la colonie hollandaise du Cap s'étendait sur moins de 1/7ème de l'actuelle Afrique du Sud.

Après une résistance noire longue et vigoureuse, la conquête coloniale - britannique pour les provinces du Cap et du Natal, afrikaner pour l'Etat libre d'Orange et le Transvaal - a conduit à l'appropriation par les Blancs de la majeure partie de la terre et la découverte de minerais précieux à un contrôle total sur la main d'œuvre (dans les mines de diamants, le système des compounds interdisait aux mineurs de quitter leurs baraquements encerclés de barbelés).

Après la guerre des Boers (1899-1902), la création de l'Union sud-africaine, Etat fédéral constitué par ces quatre provinces, mettait fin aux nombreux conflits entre Hollandais et Britanniques. Au niveau politique, le Parti d'Union des Blancs et le Parti nationaliste exclusivement boer se partageront le pouvoir.

En 1912, la fondation du South African Native Congress, rebaptisé en 1923, African National Congress (ANC) marque le début d'une nouvelle forme de résistance africaine fondée sur le refus des divisions tribales et sur la collaboration avec des organisations indiennes et métisses.

Après la Seconde Guerre mondiale, les besoins de l'économie déclenchèrent un appel de main d'œuvre noire dans les villes. En 1948, à la tête du Parti nationaliste, le docteur Malan - nazi notoire - gagne les élections. Celui qui n'hésitait pas présenter la minorité indienne d'Afrique du Sud en « Juifs de l'Afrique » et à « inciter les nègres à agir en purs Aryens », va très vite appliquer l'apartheid, c'est à dire le développement séparé des « races » avec interdiction des relations sexuelles inter raciales, ségrégation des habitats (group areas) mettant fin aux zones d'habitat mixte, restriction des droits politiques.

En 1950, le Population Registration Act instaure les procédures de séparation des races et leur inégalité. La création des régions autonomes bantoues (bantoustans, homelands par la suite) allait résulter du regroupement des 264 réserves indigènes créées depuis 1913, cette mesure répondant au principe du rattachement à l'un de ces dix bantoustans des Noirs expatriés en zone blanche en fonction de leur langue maternelle. L'enseignement séparé, la ségrégation résidentielle et cette division des Noirs en dix nations, vont représenter les trois piliers de l'apartheid.

La résistance va s'organiser. Politiquement, le 26 juin 1955 va marquer une date importante, l'ANC convoque à Kliptown près de Johannesburg un congrès du peuple réunissant les représentants des congrès africain, indien, métis ainsi que du congrès des démocrates (Blancs) au cours duquel seront adoptés des textes et des déclarations d'une importance capitale. « L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, Blancs et Noirs, et aucun gouvernement n'est justifié à exercer l'autorité s'il ne la tient pas de l'autorité de tous ». « Toute personne, sans distinction de race, de couleur ou de sexe doit avoir le droit de voter et d'être éligible à tout organe administratif ou législatif ».

Les textes adoptés demandent également un salaire égal pour un travail égal, la redistribution des terres au profit de ceux qui la travaillent (une loi datant de 1913 interdisait aux Noirs l'achat de terres hors des réserves), la liberté d'expression, le droit de réunion, l'abrogation des lois relatives au laisser passer (pass), une instruction gratuite, obligatoire et universelle.

Le 21 mars 1960, les événements de Sharpeville vont polariser l'attention de l'opinion internationale : 50 000 jeunes à l'appel du Congrès panafricain brûlent leur pass devant le poste de police. La police ouvre le feu, bilan : 69 morts, plus de 200 blessés. Les mêmes scènes se déroulent dans les autres ghettos. Et c'est d'ailleurs en souvenir de la répression de Sharpeville que le 21 mars a été instauré Journée internationale de lutte contre les discriminations racistes.

Le développement de la résistance comme celui de la répression va se poursuivre jusqu'au démantèlement de l'apartheid. De janvier 1963 à 65, les tribunaux infligeront 8 000 années de prison à 1 300 accusés et 300 condamnations à mort.

Ces luttes, les difficultés croissantes rencontrées par le gouvernement blanc sud-africain, les effets d'un boycott décrété par les Nations Unies allaient entraîner un changement de politique du gouvernement sud africain de Frédéric De Klerk qui favorisa le processus de réconciliation nationale.

En 1990, la libération de Nelson Mandela incarcéré depuis 1963 allait être le prélude à l'abolition de l'apartheid.

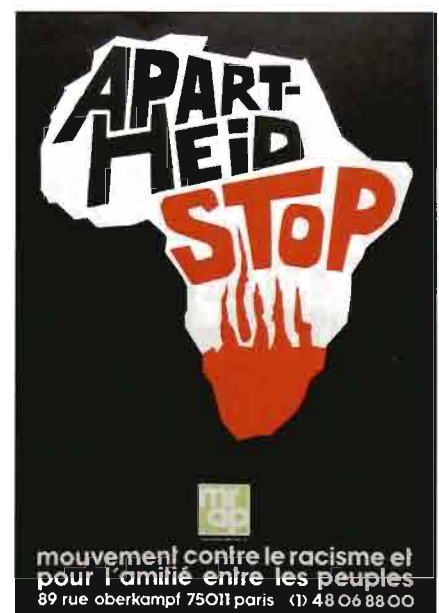
Approuvé par la minorité blanche, le programme de réformes présenté allait permettre la naissance d'une Afrique du Sud démocratique, multiculturelle et multiethnique et la commission de réconciliation présidée par Desmond Tutu atteste de la maturité politique du peuple sud africain et reste un exemple pour une solution apaisée de bien des conflits.

Depuis que le MRAP existe, il a combattu l'apartheid. A Paris, les plus anciennes et les plus importantes manifestations contre la répression raciste en Afrique du Sud ont eu lieu à son initiative, dont celles imposantes de mars 1960, après la tuerie de Sharpeville, ou celle suivant la révolte de Soweto en juin 1976, mais aussi contre les discriminations dans le sport, par exemple en 1974 lors de la tournée des Springboks. L'assassinat commandité par le gouvernement sud-africain en 1988 à Paris de Dulcie September, représentante de l'ANC en France, allait être durement ressenti au MRAP par tous les militants.



Faire connaître et dénoncer les crimes de l'apartheid, alerter l'opinion, exprimer une solidarité active aux victimes, informer sur les données profondes - essentiellement économiques - du système d'apartheid, l'affaiblir par des mesures d'isolement et de boycott ont mobilisé tous les comités MRAP à travers la France, sans oublier les campagnes pour sauver les condamnés à mort. Tracts, affiches, pétitions, conférences participèrent à la sensibilisation de la population française face à un crime parmi les plus odieux infligé à un peuple.

Aujourd'hui, si le terme d'apartheid garde toute son actualité, et si l'on y fait référence, c'est pour dénoncer le mur de séparation que construit Israël en Palestine ou pour condamner l'apartheid social qui fracture des sociétés de plus en plus inégalitaires, preuve que cette monstruosité, qui avait pris en Afrique du Sud une forme institutionnelle poussée à l'extrême, correspond encore à des pratiques actuelles de séparation qu'il nous faut toujours dénoncer.



LA LOI DE 1972



Vingt ans de mobilisation ont été nécessaires pour que la loi contre le racisme soit votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Pourtant juste après la guerre, nombre d'écrits racistes, souvent d'un antisémitisme virulent, continuèrent à être publiés.

Si les actions en justice sont possibles, la loi du 29 juillet 1881 punissant la diffamation envers « un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou une religion déterminée », l'application de cette loi se révèle souvent inopérante du fait des conditions de saisie et les journaux d'extrême droite vont pouvoir continuer à diffuser leur antisémitisme sans être inquiétés outre mesure.

Si quelques condamnations sont prononcées, l'adoption d'une mesure d'interdiction de la presse antisémite et raciste - que le MRAP réclamait dès le jour même de sa création en 1949 - allait mobiliser le mouvement. En 1952, une brochure sur la presse d'extrême droite sera éditée par le MRAP parallèlement à une campagne demandant dans le respect de la Constitution l'interdiction et le châtiement des propagandes racistes et antisémites et des propagandes discriminatoires.

Outre l'antisémitisme, la publication d'articles nauséux contre les Arabes dans *le Parisien libéré* et *l'Aurore*, les brigades policières infligées aux travailleurs nord-africains journalièrement victimes de « ralles racistes et de discriminations vexatoires de toutes sortes », la multiplication des crimes racistes vont conduire le MRAP à engager une bataille sur le plan des mobilisations populaires, juridique et parlementaire pour qu'une loi sanctionne enfin à leur juste mesure les actes racistes et antisémites, et permette aux associations de se porter partie civile.

Chaque élection législative sera l'occasion d'actions et d'interpellations auprès des parlementaires.

Le 7 janvier 1971, une délégation du MRAP sera reçue par Jacques Chaban-Delmas alors premier ministre.

Profitant de ce que l'année 1971 ait été décrétée « Année internationale contre le racisme » par l'Assemblée générale des Nations Unies, le MRAP va obtenir que la France ratifie la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Etape importante, cette ratification facilitera les démarches du MRAP. La loi contre le racisme sera finalement examinée et adoptée à l'unanimité le 7 juin 1972 par l'Assemblée nationale, puis le 22 juin par le Sénat et publiée au Journal Officiel le 1er juillet.

La loi Gayssot du 13 juillet 1990 étendra l'application de la loi de 72 au négationnisme.

DOCUMENT SUR LE CHANGEMENT D'APPELLATION DU M.R.A.P. LE TITRE DU M.R.A.P.

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix : depuis longtemps déjà une discussion est engagée sur l'appellation du m.r.a.p. Elle s'est approfondie pendant la préparation du congrès (1). Au congrès même, Pierre Paraf, dans son allocution d'ouverture, et Albert Lévy, dans le rapport du Bureau National, ont posé ce problème dans la perspective actuelle du développement du Mouvement. Une commission en a débattu, et un vote est intervenu.

De quoi s'agit-il ?

Au plan de la logique, la juxtaposition des mots *racisme* et *antisémitisme*, dans le titre actuel du m.r.a.p., apparaît anormale. L'antisémitisme est un aspect du racisme, comme le sont également la *xénophobie*, le *racisme anti-arabe*, le racisme contre les noirs (avec une forme particulière : l'*apartheid*), le *racisme anti-Gitan*, etc... Le fait d'établir une équivalence entre le *contenant* et *un des contenus* peut donner l'impression que l'on écarte ou minimise la lutte contre les autres aspects du racisme. Et comme on ne peut énumérer dans le titre toutes les catégories visées par le même phénomène, ne vaut-il pas mieux s'en tenir au terme général de racisme qui les englobe toutes ?

Cette formule correspond aux conceptions que le m.r.a.p. a toujours défendues sur la liaison entre tous les racismes et la nécessité de mener contre tous un seul et même combat. Elle correspond à l'évolution des mots et des faits, aux études des sociologues, aux textes de l'O.N.U., ainsi qu'à la « loi relative à la lutte contre le racisme », du 1er juillet 1972 qui concerne les discriminations et provocations à la haine fondées sur la *race*, l'*ethnie*, la *religion*, et la *nationalité*.

Le titre actuel reflète la situation qui existait lors de la fondation du m.r.a.p. en 1949, au lendemain de la guerre. L'*antisémitisme* était l'aspect du racisme auquel l'opinion était le plus sensible ; c'est l'introduction du mot *racisme* qui représentait alors une volonté d'élargissement. Aujourd'hui, au contraire, surtout pour les personnes qui ignorent le m.r.a.p. et son action tous azimuts, cette juxtaposition fait problème.

Pourtant, ceux qui préconisent son maintien, sont guidés par la crainte que la suppression du mot *antisémitisme* soit interprétée comme un abandon de la lutte contre cet aspect du racisme, ou même entraîne un ralentissement de l'action dans ce domaine. Certains estiment que *racisme* et *antisémitisme* sont deux phénomènes *différents* et que le premier terme ne saurait inclure le second. Par ailleurs, l'accord est total pour conserver les initiales *m.r.a.p.* universellement connues. Aussi, une autre modification a été conçue, remplacer le mot *paix*, par *amitié entre les peuples*.

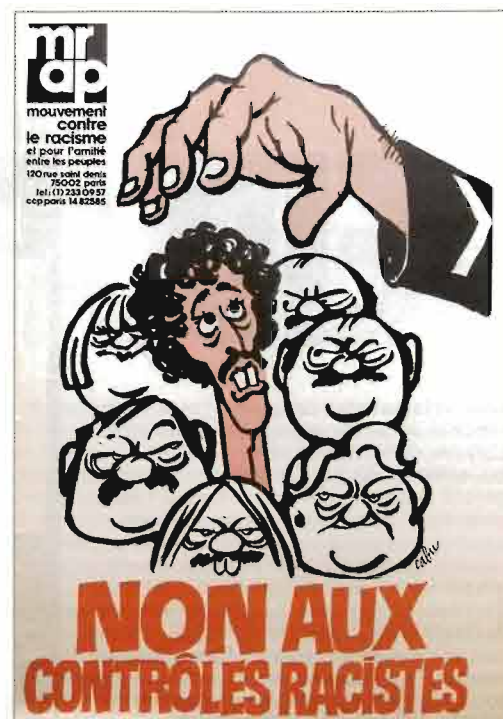
Tous les membres du m.r.a.p. sont évidemment attachés fondamentalement à la paix, car, sans elle, la lutte antiraciste est privée de perspective. Toutefois, l'expression proposée indique peut-être avec plus de précision la vocation et la spécificité du Mouvement. Elle peut concerner aussi bien les hommes que séparent des frontières que ceux, dans un pays comme la France, que les migrations ont fait se rencontrer. Elle appelle aux contacts, aux échanges pour une meilleure connaissance réciproque des hommes et des peuples.

Le vote, au congrès, a donné les résultats suivants : pour le changement de titre : 75% ; contre : 21% ; abstentions : 4%. ; 14 variantes diverses ont été suggérées pour le nouveau titre, mais parmi les variantes du changement, plus de 90% se sont prononcés pour le titre *Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples*.

Parallèlement les statuts du m.r.a.p. ont été précisés pour bien faire apparaître que le mot racisme figurant dans le nouveau titre couvre toutes les formes de racisme quelles qu'en soient les victimes.

Après le vote, cependant, le congrès a estimé nécessaire de ne pas procéder au changement de façon hâtive. Le nouveau Bureau National a pour mandat de poursuivre l'information et la consultation auprès de tous les adhérents. C'est au bout de plusieurs mois que le Comité National prendra des dispositions pour faire connaître et rendre effectif le nouveau titre. Dans l'immédiat, tous les adhérents, tous les lecteurs de *droit et liberté* qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur point de vue à leurs comités locaux ou au Secrétariat national du m.r.a.p.

**Droit et liberté n° 364-365
décembre 1977-Janvier 1978**



CONTRE TOUTES LES FORMES DE RACISME

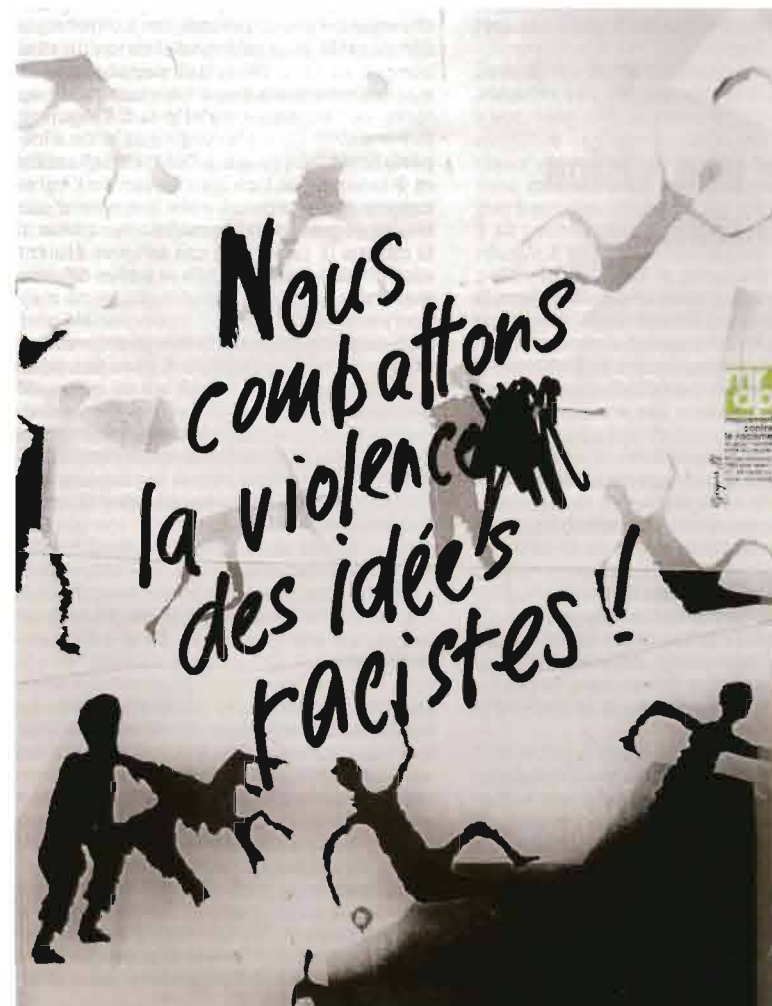
A la création du MRAP, l'immédiate proximité historique de la persécution des juifs, de l'extermination nazie explique sans aucun doute la centralité de l'antisémitisme dans les préoccupations des dirigeants et des adhérents.

Cependant très vite, avec la guerre d'Algérie, le racisme anti-maghrébin et anti-arabe allait connaître une recrudescence violente que les préjugés et les stéréotypes coloniaux ne feront que renforcer et sera très vite pris en compte par le MRAP au même titre que l'antisémitisme -dès les années 50 *Droit et Liberté* n'hésitant pas à titrer « *Rafles racistes sur les boulevards ; plus de 1 000 Algériens arrêtés au faciès comme les juifs sous l'Occupation* » ou « *Quand sale bicot remplace sale juif* » et dans le même numéro « *Comme aux jours sombres de l'Occupation, rafles racistes en plein Paris* ».

Plus généralement, et la crise ne fera qu'amplifier le phénomène, le racisme qui frappe les travailleurs immigrés -boucs émissaires tenus pour responsables du chômage et de l'insécurité- représentera une certaine continuité avec celui qu'avait connu la France dès le 19^{ème} et dont les manifestations violentes n'étaient pas rares, ainsi le pogrome d'Aigues-Mortes qui en 1893 allait faire une cinquantaine de morts parmi les travailleurs italiens itinérants, trimards dans les salines.

Dans le contexte des guerres menées par les Etats-Unis dans le Moyen-Orient et de l'idéologie que représente le « choc des civilisations », le racisme anti-arabe va évoluer plus nettement vers une islamophobie dont les manifestations tout à la fois virulentes et passionnelles n'en sont pas moins injustifiables et condamnables.

Pour le MRAP, qu'il soit judéophobe, anti-noir, anti-arabe ou islamophobe, c'est bien un même phénomène qui est intrinsèquement à l'œuvre et qui, même s'il est négligé ou sous-estimé, touche également les Tsiganes et les gens du voyage avec une violence extrême.



DÉCLARATION DU CA DU 16 MAI 2009

Du Code Noir de Colbert qui régissait la vie des esclaves à la législation antisémite de Vichy trois siècles plus tard, de l'étoile jaune au livret anthropométrique imposé aux Tsiganes et aux contrôles au faciès dont sont victimes les Maghrébins. Pour le MRAP, ces législations et pratiques d'exception aussi condamnables les unes que les autres doivent amener les victimes de cette Histoire indigne et leurs héritiers à travailler en commun pour que ne se renouvellent pas ces tragédies.

De la ségrégation des juifs obligés de vivre partout en Europe dans les ghettos aux différentes communautés « raciales » contraintes sous l'apartheid à vivre dans des quartiers séparés, de l'extermination au travail des Indiens dans les mines du Pérou à la traite négrière vers les plantations du Nouveau Monde sans oublier les grands chantiers coloniaux où la mort d'épuisement était souvent au rendez-vous. Pour le MRAP, ces mesures de ségrégation, de mauvais traitements et d'exploitation maximale ne peuvent donner lieu à concurrence dans l'inhumanité, et appellent les descendants des victimes à engager un combat commun pour une égale reconnaissance des souffrances endurées.

Des massacres coloniaux à l'extermination des juifs et des Tsiganes, du génocide des Arméniens à celui du Rwanda et aux différentes épurations ethniques. Pour le MRAP dans leur inhumanité et leur monstruosité aucun crime ne peut entrer en concurrence avec un autre et aucune hiérarchie ne peut étalonner l'innommable si ce n'est à relativiser un mal absolu.

De la trahison des idéaux révolutionnaires dont fut victime Toussaint Louverture à l'affaire Dreyfus qui joue encore comme résonance du passé sur le présent ; Pour le MRAP aucune mémoire meurtrie ne doit effacer d'autres mémoires également meurtries si ce n'est à nier l'Autre dans sa douleur et la singularité de son histoire.

Et si après la controverse de Valladolid le sort des Indiens a pu être moins tragique, si la Révolution française a « répudié légalement l'antisémitisme » et s'il a fallu attendre 1848 pour voir la seconde abolition de l'esclavage mettre fin à cette ignoble pratique, les préjugés religieux dont les juifs ont été victimes dès le Moyen Age comme les préjugés de couleur qui ont servi à justifier la colonisation continuent aujourd'hui à alimenter un racisme toujours à l'œuvre et qui poursuit ses ravages dans une société toujours plus inégalitaire.

Les croix gammées peintes dans un cimetière juif n'ont d'égal en horreur que la profanation de tombes musulmanes. Les dégradations dans une synagogue sont aussi révoltantes que les déprédations dans une mosquée. L'ostracisme et la mise à l'écart dont est victime une jeune fille portant le foulard sont aussi douloureux que les insultes à l'encontre d'un jeune homme portant la kippa. Les harcèlements d'une police vindicative sont tout aussi difficiles à accepter pour un « Black » que pour un « Beur » ou tout autre jeune d'un quartier dit sensible tout comme sont intolérables les discriminations de toutes sortes dont sont victimes ces jeunes en butte également à un véritable apartheid social et à un racisme de classe. Enfin pour le MRAP la vie d'un Irakien, d'un Israélien, d'un Palestinien, d'un Afghan ou d'un Sri-Lankais ou de tout autre être humain a la même valeur et la douleur provoquée par sa disparition est la même pour tous les parents et là non plus il ne peut y avoir de classement, de hiérarchie, de « deux poids, deux mesures ».

Sous ses diverses manifestations, le racisme demeure un et indivisible et toute tentative de hiérarchisation ne peut qu'affaiblir l'ensemble du combat antiraciste. En conséquence, le MRAP appelle solennellement à condamner tout acte raciste avec une égale vigueur et à soutenir toutes les victimes du racisme et des discriminations qu'elles soient liées à la « race », à la religion, à la nationalité ou encore au genre ou à l'orientation sexuelle. Il appelle toutes les victimes du racisme par-delà leurs appartenances à se montrer solidaires face à ce fléau. Enfin le MRAP appelle à mettre en échec toute tentative de mise en opposition et à lutter pour promouvoir une citoyenneté plus large et mieux partagée car seule une extension des droits égaux pour tous est à même de rendre impuissante la mécanique raciste.

PROCHE-ORIENT

le tournant de 1967

La résolution 181 de l'ONU du 29 novembre 1947 prévoyait le partage de la Palestine en deux Etats, l'un juif, l'autre arabe. Le refus de ce plan par les Arabes allait provoquer la première guerre israélo-arabe et se solder par la défaite des armées arabes et l'exode forcé de 700 000 Palestiniens, victimes d'un véritable plan d'épuration ethnique.

Favorable à la création de l'Etat d'Israël, le MRAP le mettait néanmoins en garde contre toute transformation de son territoire en base militaire d'agression

La guerre des Six Jours, déclenchée par Israël le 5 juin 1967, aura pour résultat l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, la totalité de la Palestine mandataire passant sous contrôle israélien. Lors du meeting du 12 juin 1967 à Paris « Comprendre et se comprendre » sera présentée la ligne du MRAP : négociations en vue de la recherche d'une paix juste et durable, lutte contre les racismes anti-juif et anti-arabe qui se développent à cette occasion.

Pour le MRAP, si le droit à l'existence de l'Etat d'Israël ne peut être remis en cause, l'absence d'un Etat palestinien prévu par la résolution 181 est une question qui doit trouver une solution diplomatique.

Dans une France encore marquée par la guerre d'Algérie, ces prises de position, en rupture avec celles exprimées par le monde politique et les médias -qui s'en prennent avec violence à Nasser et aux Arabes- vont se heurter à l'incompréhension qui, à l'intérieur du mouvement, se traduira par la démission d'adhérents critiquant le MRAP pour ses positions jugées anti-juives et pro-arabes et par le départ de sociétés juives, adhérentes au MRAP depuis sa création.

Contre une vision manichéenne

« La lutte pour le pétrole dans le Proche et Moyen-Orient », c'est sous ce titre qu'un article de *Droit et Liberté* expliquait en 1949 que le pétrole était « l'objet d'une convoitise croissante des monopoles américains ». Sans vouloir réduire la situation au Moyen-Orient à cette seule explication, le contrôle des richesses énergétiques, et de leur acheminement, reste la clé de voûte de la compréhension des événements qui se sont succédés, des luttes d'influence et d'intérêts qui ont opposé impérialismes britannique et américain mais, également, des affrontements d'une guerre froide dans la région qui restent largement ignorés dans les analyses.

Ces facteurs externes expliquent plus que tout autre l'enchaînement des violences qui secouent le Moyen-Orient depuis un siècle. Mais aujourd'hui, ces facteurs d'explication que représentent les conditions historiques et les intérêts énergétiques et géostratégiques sont volontairement occultés par la focalisation des analyses sur le phénomène religieux, qui est de mise

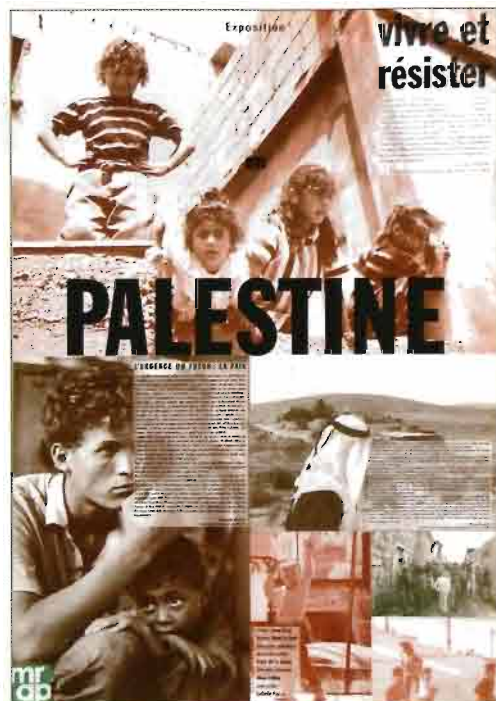
Le projet d'annexion d'un tiers de la Cisjordanie avec l'implantation d'une trentaine de colonies va rendre plus pressants les questionnements ; et les débats qui se développent alors sur la nature d'Israël, comme produit d'une aventure coloniale, démontrent combien la guerre de 67 a fait « bouger les lignes ».

La reconnaissance, le 14 octobre 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'OLP comme représentant légitime du peuple palestinien -suivie par la résolution 3236 qui reconnaît le droit des Palestiniens à l'autodétermination, la souveraineté et à l'indépendance nationale- vont confirmer le bien fondé des positions prises par le MRAP dès 1967.

Le principe de « Deux peuples, deux Etats » comme celui de « la terre contre la paix » reste la ligne forte de son positionnement, d'autant que la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale répond aux exigences des différentes résolutions en particulier :

- La résolution 242 du 22 novembre 1967 qui « exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient » passant par « le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit »
- La résolution 446 du 22 mars 1979 exigeant l'arrêt « des pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967 »

Sans oublier la résolution 194 sur le droit au retour ou à compensation des réfugiés.



chez nombre de commentateurs. Grille de lecture et d'analyse qui permet, de l'Irak à l'Irak, du Liban à la Palestine, de dénoncer le terrorisme arabe ou islamique sans s'interroger sur les causes profondes, ni sur la responsabilité des pays occidentaux qui, des accords de Taëf sur le Liban aux différents plans de paix sur la Palestine, n'ont toujours pris en compte ou privilégié que les seuls éléments d'explication qui les servaient pour « bricoler » des solutions répondant avant tout à leurs propres intérêts ou à ceux d'Israël.

Pour le MRAP, le danger d'une vision manichéenne : -l'universalisme des Lumières, la démocratie et le rationnel, tels qu'ils sont conçus en Occident, qui s'opposeraient au fondamentalisme, à l'archaïsme et au terrorisme-, outre qu'elle fait l'impasse sur les crimes « chirurgicaux » de l'impérialisme, participe à l'essentialisation et à la construction de l'image de l'Autre comme dangereux ou, pour le moins, d'une image dégradée des musulmans comme si la nature, la culture de ces peuples étaient réductibles à ces clichés les plus dévalorisants.

Outre sa condamnation des aventures militaires et son engagement pour des solutions négociées, le MRAP n'a de cesse de dénoncer l'exploitation raciste des événements qu'occasionnent ces conflits et la politique du « deux poids, deux mesures » qui ne peut qu'aggraver les tensions et l'incompréhension entre les peuples et entre les nations.

Un règlement de la question palestinienne sur la base des résolutions de l'ONU représenterait une première étape essentielle à l'ouverture d'un dialogue franc et respectueux, garant le plus sûr de la paix dans la région.

La fuite en avant des gouvernements israéliens, du torpillage des accords d'Oslo à la guerre contre Gaza et à la nomination au poste de ministre des Affaires étrangères d'Avigdor Lieberman, connu pour son racisme anti-arabe militant et adversaire résolu de tout accord avec les Palestiniens, démontre l'urgence de mesures fortes contre le gouvernement israélien de la part d'une « communauté internationale » qui par son inaction ne fait que favoriser l'intransigence d'Israël et préparer sans nul doute les violences encore plus meurtrières de demain.

MIGRATIONS ET IMMIGRATION

Phénomène très ancien en France, l'immigration telle qu'on la conçoit aujourd'hui n'a vraiment débuté qu'aux alentours de 1830, mais c'est surtout la période de reconstruction de l'économie française, après la Seconde Guerre mondiale, qui entraînera un nouvel appel à l'immigration d'une main d'œuvre diverse par ses origines, venant tout à la fois des pays européens et des « possessions de l'Empire ».

Le système colonial, parce qu'il a organisé l'économie des territoires sous sa domination en fonction des intérêts de la métropole -interdisant aux habitants de ces pays de développer leurs propres industries ou leur propre commerce, les condamnant ainsi à la pauvreté- va être un élément supplémentaire dans le développement des mouvements migratoires des pays nouvellement indépendants en direction de l'ancienne métropole.

Ainsi jusqu'au milieu des années 70 et le début de la crise économique en France (mais aussi en Europe), l'immigration relèvera du domaine économique. Elle ne représentera pas un sujet d'enjeu politique majeur même si se développent parallèlement à la thématique de l'insécurité, le discours « Ils ont voulu leur indépendance, ils n'ont qu'à retourner chez eux ! » et les thèmes de l'invasion de la France par les Algériens, accusés de profiter de la générosité des structures sociales françaises.

Le MRAP va en plusieurs occasions se mobiliser contre ces campagnes haineuses que mène l'extrême droite. Elles seront relayées par une presse à grand tirage qui conforte les préjugés racistes et qui porte une lourde responsabilité dans les très nombreux meurtres d'immigrés arabes qui vont jusqu'à conduire le gouvernement algérien à interrompre en septembre 1973 l'émigration de ses ressortissants vers la France.

Mai 68 qui verra fleurir les slogans « Français-Immigrés-solidarité » ou « Même patron-Même combat » ne peut cependant faire oublier une période au cours de laquelle les ratonnades étaient fréquentes tout comme les rafles au faciès qui se sont poursuivies bien après la fin de la guerre d'Algérie. Une période au cours de laquelle, les associations de solidarité avec les immigrés feront porter leur combat sur le problème du logement, la résorption des bidonvilles, l'égalité des droits...Enfin une période au cours de laquelle, la réduction du phénomène à la seule immigration en provenance du Maghreb fait que la figure de l'immigré va correspondre de plus en plus à celle de l'Algérien ou de l'Arabe.

Au milieu des années 70, le début de la crise économique provoquée par le « choc pétrolier » de 1973, faisant suite à la guerre israélo-arabe de Kippour, va entraîner la suspension de l'immigration sauf pour les travailleurs de la CEE. Les immigrés, présentés comme responsables du chômage, vont jouer le rôle de boucs émissaires. Dès lors, ils seront vus comme ceux qui volent le travail aux Français. Les Arabes seront plus particulièrement visés d'autant que la crise est directement imputée aux pays arabes producteurs de pétrole. Dans la propagande du FN, la préférence nationale va devenir l'un des thèmes majeurs.

Dès lors la politique d'immigration va s'articuler autour de trois axes principaux : limiter autant que possible les entrées, refouler ou expulser les clandestins, inciter les travailleurs à retourner dans leur pays. Regroupements familiaux, droit d'asile seront plus sévèrement contrôlés et les procédures de plus en plus restrictives.

Cette suspension de l'immigration entraînera le développement d'une immigration illégale pour répondre aux besoins en main d'œuvre et aux impératifs de moindre coût que permet l'exploitation maximale de travailleurs sans droits. Depuis les lois Pasqua-Pandraud, toutes les mesures gouvernementales de lutte contre l'immigration ne feront que fabriquer de nouveaux clandestins. Des mesures telles la remise en cause du droit d'asile, du droit du sol, la double peine, le code de la nationalité ne feront qu'aggraver les conditions de vie et de séjour des étrangers et déstabiliser un peu plus leur existence.

A partir des années 80, le discours gouvernemental sur l'immigration comportera diverses variations sur le thème « maîtriser les flux migratoires pour mieux permettre l'intégration des migrants réguliers », avant de devenir au changement de millénaire « maîtriser les flux migratoires en fonction de nos capacités d'intégration ». Et dès les années 90, la politique des quotas par profession ou par nationalité commence à être envisagée tant par la droite que par la gauche de gouvernement; et « l'immigration choisie » n'en est aujourd'hui qu'une copie actualisée.

L'exploitation à des fins électoralistes de la question de l'immigration par le Front National de Jean-Marie Le Pen, qui en fera son fond de commerce, va marquer la vie politique française. Poussant les autres candidats à se positionner sur cette question, il allait réussir à se positionner au centre du débat politique. Si placer le débat sur le terrain de l'immigration permet de pallier l'absence de solutions proposées pour mettre un terme aux injustices rendues plus aiguës par l'adhésion au libéralisme, cette dérive en fin de compte ne peut faire que le lit du racisme.

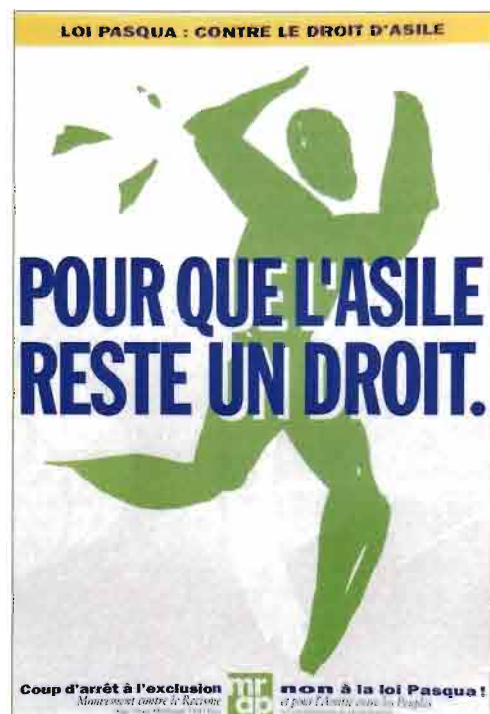
Ce n'est pas par l'opposition entretenue entre travailleurs français et immigrés ou sans papiers que l'on construira une société plus juste et plus fraternelle. Pour le MRAP la régularisation des sans-papiers reste un axe majeur de sa revendication politique et de son action. Les luttes syndicales des sans-papiers pour la reconnaissance de leurs droits, parce qu'elles sont de nature à mettre en échec les divisions, ne peuvent que rendre plus fortes les indispensables luttes de demain. C'est pour cela que le MRAP leur apporte tout son soutien.

Depuis les accords Schengen et la construction de l'Europe-forteresse, la « pression migratoire » a été éloignée de nos « frontières nationales ». Néanmoins, l'absence de garanties, la militarisation des contrôles aux frontières extérieures de l'Union pour lutter contre une immigration empruntant les voies du Sud et de l'Est a de quoi inquiéter, tout comme le conditionnement de l'aide aux pays de départ ou de transit en fonction de leurs résultats à combattre l'émigration à destination de l'Union européenne par l'im-

position d'accords de gestion concertée et de réadmission. Aujourd'hui, l'externalisation des centres de rétention n'offrant aucune garantie quant au respect des conditions élémentaires de traitement, des droits fondamentaux des migrants et du droit d'asile, que dénoncent nombre d'associations est une honte pour des pays qui se prétendent démocratiques et défenseurs des droits de l'homme. L'appartenance du MRAP aux différents réseaux et coordinations travaillant sur ces questions -notamment MIGREUROPE au niveau euro-africain trouve dans ce contexte tout son sens et toute son utilité.

Cependant, l'immigration illégale ne connaît pas de ralentissement, preuve que rien ne peut arrêter les candidats à l'immigration fuyant la misère ou les guerres. Ni les grillages élevés à Ceuta, ni la situation scandaleuse faite aux immigrés de Sangatte et actuellement « dispersés » sur tout le Calais et jusqu'à la Suède, ni la chasse aux sans-papiers par des policiers tenus de faire du chiffre, ni l'horreur que connaissent tous ceux qui n'hésitent pas à prendre la mer sur des embarcations de fortune ne sauraient décourager ceux qui viennent chercher une vie supposée meilleure. Pour le MRAP, cette situation démontre de façon tragique que l'immigration zéro n'est qu'un stupide slogan électoraliste.

Le dernier naufrage majeur d'avril 2009 entre les côtes libyenne et italienne qui a causé à lui seul la mort de 300 à 500 personnes montre qu'aucune mesure ne pourra arrêter ce mouvement qui met en lumière la contradiction toujours plus accentuée entre la fermeture des frontières et une accélération du mouvement migratoire provoqué par la mondialisation. C'est dans ce cadre plus large de la mondialisation que le MRAP entend poursuivre la réflexion sur les causes premières de ce phénomène, famine, guerres, endettement, inégalités toujours plus fortes entre pays riches et pays pauvres. Aucune mesure, pas plus le mur construit à la frontière mexicaine que les politiques répressives des pays riches ne pourront contenir cette « pression » si ce n'est un changement profond des structures économiques. Aujourd'hui, la liberté de circulation et le droit d'installation, propositions que le MRAP avait adoptées lors de son congrès de 2001 représentent des éléments forts d'un débat que suscite la mondialisation.



LES GUERRES D'IRAK

Sous les bombes... le pétrole

Si en 1990 la décision de Saddam Hussein d'envahir le Koweït était pour le MRAP tout à fait inacceptable, le refus d'envisager un règlement par des voies diplomatiques - qui n'ont même jamais été explorées - montre bien que les États-Unis ont pris cette affaire comme prétexte et l'ont dès le départ instrumentalisée. En construisant sous leur autorité une coalition militaire, ils faisaient, de fait, entériner leur leadership pour imposer à l'ONU leur propre solution.

Dans les mois précédant l'intervention de 1991, le MRAP, après avoir rappelé qu'un certain nombre d'exigences étaient à même d'amener à un dénouement négocié, appelait, avec d'autres composantes du mouvement anti-guerre, le Conseil de sécurité de l'ONU à voter une résolution exigeant l'organisation d'une conférence de paix réunissant l'ensemble des parties concernées pour sortir de la logique de guerre.

Préoccupé par le divorce toujours plus prononcé dans nombre de pays arabes entre populations et gouvernants, le MRAP appelait, ici en France, à une vigilance accrue contre toute exploitation raciste de la guerre.

Les mobilisations - « Ni Saddam, ni Bush, Paix en Irak » - n'ont pu empêcher le déclenchement des opérations militaires qui allaient occasionner des pertes effroyables parmi les populations civiles. Les répercussions de l'embargo imposé par la suite à l'Irak allaient prolonger les souffrances de la population - selon l'UNICEF, elles ont été à l'origine du décès de plus de 500 000 enfants de moins de cinq ans - sans vraiment remettre en cause le pouvoir en place prouvant que cette guerre fut bien la pire des solutions.

Douze ans plus tard, la seconde guerre du Golfe déclenchée par l'Administration de George W. Bush dans le climat particulier de l'après 11-Septembre allait prendre prétexte de la présence d'armes de destruction massive et d'accusations tout aussi délibérément mensongères de soutien irakien au terrorisme islamiste pour inaugurer le concept de « guerre préventive » et tenter de justifier une nouvelle guerre contre l'Irak.

En qualifiant l'intervention de « guerre programmée », le MRAP détaillait les véritables raisons de cette agression : économiques, politiques, géostratégiques, volonté de s'établir en plein cœur du Moyen-Orient et d'en maîtriser les évolutions politiques futures et d'en contrôler la production pétrolière, bien loin des prétextes d'ordre démocratique avancés.

Les pressions exercées sur la commission d'inspection de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) en Irak ont montré jusqu'où pouvaient aller les États-Unis pour contraindre l'ONU à se soumettre car c'est bien d'asservissement aux intérêts étatsuniens dont il s'est agi en la circonstance.

Ni l'opposition déterminée de millions de citoyens manifestant à travers le monde, ni celle de la grande majorité des Français, ni la position du gouvernement français qui s'est abstenu sans aller jusqu'à exercer son droit de veto au Conseil de Sécurité n'ont pu empêcher le déclenchement du conflit.

La situation actuelle de l'Irak, le chaos - même si les risques d'éclatement du pays se sont estompés - les affrontements ethniques et religieux, le sort des femmes, les attentats meurtriers, la corruption, le renouveau d'un certain pouvoir tribal, et les difficultés de l'État à restaurer une autorité reconnue par tous montrent combien l'unilatéralisme des États-Unis a été destructeur et a mis en péril l'existence même d'un État auquel ils prétendaient apporter la démocratie dans la soute d'un bombardier.

CONTRE LES

LES CONFLITS DANS LE CAUCASE

Nationalismes, manipulations et pétrole

La disparition de l'URSS en décembre 1992 allait entraîner une série de bouleversements profonds et mettre sur le devant de la scène le problème des minorités que le régime soviétique avait réussi à contenir.

Du Caucase à l'Asie centrale où se côtoie une mosaïque de peuples, des régions entières sont déstabilisées par des disputes territoriales alimentées par des nationalismes exacerbés sur lesquels se greffent d'évidentes interventions extérieures.

La guerre de Tchétchénie a ébranlé le Caucase tout entier. Le jeu des puissances, des États-Unis principalement qui ont eu jusqu'à présent pour objectif l'encercllement ou le grignotage de l'espace post-soviétique explique en grande partie les manipulations de la Russie, qui a peur que l'exemple tchétchène n'encourage des revendications à l'indépendance dans tout le Nord du Caucase. Nombre de républiques de la région - indépendantes ou autonomes - vont se trouver entraînées dans des conflits larvés risquant à tout moment de dégénérer.

Et si le problème des frontières reste toujours un facteur de discorde, c'est qu'aujourd'hui l'enjeu réel est celui de la main mise sur les richesses énergétiques de la mer Caspienne entre d'une part des acteurs étatiques - Russie, pays riches en hydrocarbures que sont l'Azerbaïdjan, le Turkménistan, voire plus à l'est le Kazakhstan - et d'autre part les compagnies internationales.

Avec le contrôle des voies d'acheminement, la Transcaucasie, véritable pont entre la Caspienne (fermée), l'Asie centrale et les mers ouvertes (par la Mer Noire) permettant de contourner l'Iran et la Russie revêt pour les compagnies occidentales une importance géostratégique capitale. C'est pourquoi le jeu entre la Russie et des pays ou des minorités actives soutenus par l'OTAN explique bien des situations conflictuelles. Les tensions qui touchent le Haut-Karabakh, l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Tchétchénie dans leurs rapports avec l'Azerbaïdjan, la Géorgie ou la Russie, s'ils prennent la forme de conflits ethniques ou de luttes pour l'indépendance n'en résultent pas moins, bien souvent, de ces enjeux pétroliers.

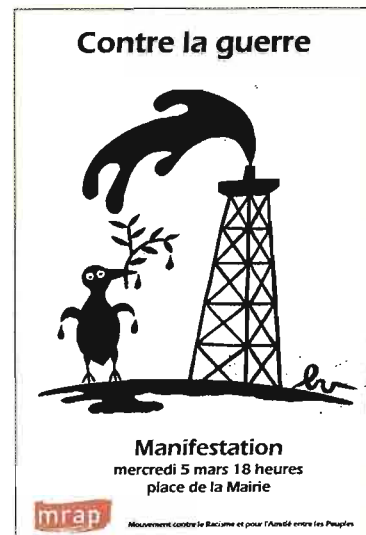
Dans ce jeu où chacun recherche des alliances, le soutien d'une puissance étrangère, l'augmentation des forces militaires dans la région devient préoccupante. Attentif à la situation, le MRAP déclarait à propos de la situation dans un tract : « Alors que la tentation est forte d'ethniser les problèmes, la prépondérance des facteurs économiques, politiques ou géostratégiques ne doit pas être négligée ». En tout état de cause, ces conflits pour le pétrole ne font que préfigurer les futures batailles autrement plus vitales pour le contrôle de l'eau.

AFGHANISTAN

« Choc des civilisations » et « guerre au terrorisme »

Commis par des membres d'Al Qaïda - organisation précédemment alliée des États-Unis pour combattre dans les années 80 la présence soviétique en Afghanistan - les attentats de New York, Washington et Pennsylvanie allaient faire entrer le monde dans une nouvelle ère et l'onde de choc se propager et dans le temps et dans l'espace.

Le concept de « guerre des civilisations » forgé par les travaux de Samuel Huntington tout comme la stratégie développée par Paul Wolfowitz, dite de primauté, devant « prévenir l'émergence future de tout concurrent global »,



Variation sur une affiche FSE de Florence

GUERRES

allaient être repris opportunément par les idéologues du Pentagone, et conditionner jusqu'à aujourd'hui la représentation du monde que les États-Unis tentent d'imposer à l'ensemble de la planète. Et le concept de guerre au terrorisme allait servir de justification aux interventions militaires tant en Afghanistan (où se trouvent effectivement les bases d'Al Qaïda) que plus tard en Irak. Ainsi après la fin de la guerre froide, l'islamisme prenant la place du communisme, allait devenir le nouvel ennemi.

Profitant d'une situation politique favorable (la Russie et la Chine voyant l'avantage qu'elles pouvaient tirer du prétexte de lutte contre le terrorisme), et instrumentalisant l'émoi suscité par les attentats du 11-Septembre, les États-Unis allaient obtenir le feu vert du Conseil de sécurité, rendant légale l'intervention en Afghanistan.

Néanmoins, dès le début, l'opposition du MRAP à cette guerre a été totale. Tout en condamnant les attentats, il pressait le gouvernement français de faire usage de son droit de veto. Attirant l'attention sur l'erreur d'analyser la situation à partir d'une grille purement idéologique, celle du « choc des civilisations », le MRAP mettait

en garde contre les risques graves de déstabilisation de la région, les répercussions au Pakistan et l'embourbement probable dans un conflit dont la population civile afghane allait sans aucun doute être la première victime.

Véritable maîtresse des décisions - dans un monde que certains ont qualifié non sans justesse d'unipolaire - l'Administration Bush, plus de sept ans après le début de l'intervention, a laissé un bilan accablant qui prouve de façon explicite l'envoi de troupes supplémentaires confirmé par le président Obama pour tenter de stabiliser une situation de plus en plus désastreuse.

Toujours plus impliquée dans les combats menés par l'OTAN en Afghanistan, la France n'a rien à gagner à jouer les auxiliaires de l'armée des États-Unis.

Fidèle à ses engagements antérieurs qui ont toujours été marqués par le choix des solutions négociées sur l'usage de la force et par un refus de toute forme de (néo-)colonialisme ou de domination, le MRAP exige le retour de tous les soldats français engagés en Afghanistan qui doit être le prélude à un retrait plus général de l'OTAN et au démantèlement de cette organisation.

GUERRES DANS LES BALKANS

Nationalisme et interventionnisme

Après la mort de Tito, la crise de la dette extérieure allait créer de fortes tensions entre les différentes républiques formant la Fédération yougoslave et les surenchères des forces nationalistes, l'opportunité de dirigeants politiques croates, serbes ou bosniaques allaient conduire à l'éclatement de la Fédération. La reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie par l'Allemagne précipitera les guerres.

Les horreurs - meurtres à grande échelle, nettoyage ethnique, déplacement de populations - ...allaient justifier l'intervention des Occidentaux.

Et si la création d'États ethniquement purs n'a pas été empêchée, la présence de l'Union européenne et des États-Unis comme puissances tutélaires en plein cœur des Balkans est bien, elle, une réalité.

Pour le MRAP, ces guerres d'une barbarie extrême aux portes mêmes de l'Union européenne ont montré tout le danger du nationalisme, de son exploitation démagogique et les conséquences dramatiques d'une redéfinition des frontières sur des bases identitaires.

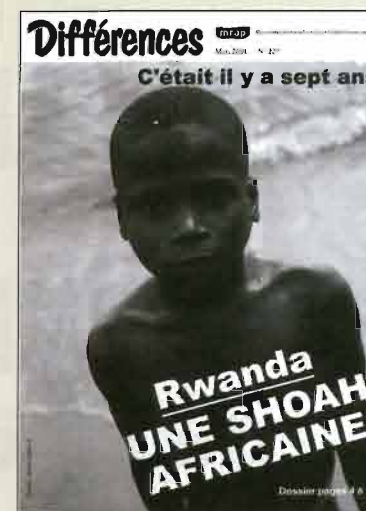
Aujourd'hui, la situation en Bosnie-Herzégovine montre combien ces divisions « ethniques » continuent à agir. La mythification de l'Histoire, par les différentes parties pour justifier des revendications nationales, représente un danger mortel et montre que les identités peuvent être d'autant plus meurtrières qu'elles reposent sur cette mythification. C'est bien là, pour le MRAP, une des clés de la compréhension des événements du Kosovo, considéré par les Serbes comme le berceau de leur civilisation. L'abolition du statut du Kosovo par Bel-

grade qui instaurera une véritable loi martiale, suspendant toutes les libertés accordées par ce statut, allait être le prélude aux bombardements de l'OTAN de 1999. L'échec de la conférence de Rambouillet, alors que les Serbes avaient fini par admettre une large autonomie pour le Kosovo, doit être recherché dans la volonté des États-Unis d'imposer, à l'exclusion de toute autre organisation, la présence de l'OTAN pour superviser l'application des accords.

Le refus prévisible par Belgrade de cette solution imposée par les États-Unis, écartant volontairement tout autre alternative, rendait dès lors inéluctable une guerre que Washington allait pouvoir justifier par le rétablissement de l'autonomie du Kosovo et des libertés en faveur des Kosovars.

Cette intervention allait surtout permettre la légitimation de l'OTAN comme organisation de référence, en lieu, place et fonction de l'ONU qui allait, de son côté, connaître une accentuation de sa marginalisation. Cette nouvelle fonction que s'assigne l'OTAN répond à la volonté des États-Unis, dans le cadre de son hégémonie planétaire, de contrôler en tout point du globe la mondialisation, tout en renvoyant au rang de vassal une Union européenne jugée incapable d'assurer, à elle seule, la paix et la stabilité à ses frontières.

Cela ne pouvait qu'inquiéter le MRAP qui dénoncera l'unilatéralisme des États-Unis et s'opposera à une guerre imposée par Washington et que les populations civiles serbes ressentiront comme un châtement collectif ; une guerre qui entraînera un véritable protectorat onusien et qui laissera entière la question de la minorité serbe au Kosovo...



RWANDA

La poursuite des génocides

Après le génocide des Arméniens par les Turcs en 1915 et celui dont avaient été victimes les juifs d'Europe ainsi que les Tsiganes, on pensait que le « Plus jamais ça ! » qui avait suivi la découverte des camps d'extermination nazis allait mettre un terme à l'un des cauchemars les plus atroces de l'humanité. Au Cambodge, le génocide des khmers après 1975, et plus près de nous celui commis au Rwanda en 1994 allaient cruellement démentir cette promesse.

Dans ce dernier pays près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants vont être massacrés (sur une population de 7 millions) par les ex-Forces Armées Rwandaises du président Habyarimana du seul fait qu'ils étaient Tutsis ou Hutus suspects d'être alliés des Tutsis.

Si sous la colonisation belge, l'obsession ethnociste de hiérarchiser les races et les préjugés d'une idéologie socio-raciale ont fait de la majorité hutue et de la minorité tutsie des blocs ethniques, à l'indépendance, l'ancienne puissance coloniale belge allait jouer de ces divisions ethniques et des oppositions de classe (Hutus paysans contre Tutsis) pour déposer du pouvoir la minorité tutsie qui avait servi ses intérêts jusque-là et qui fut dès lors chassée du pays.

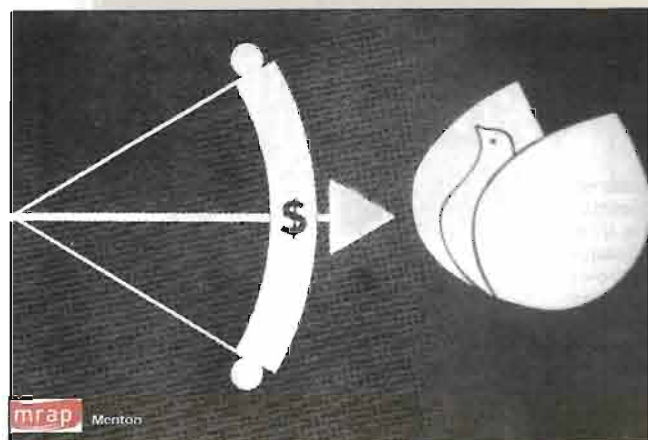
Les accords d'Arusha, qui devaient mettre fin à l'état de guerre avec les Tutsis du Front Patriotique lancé depuis octobre 90 leurs opérations depuis l'Ouganda, allaient être conclus en 1993. Prévoyant l'intégration politique et militaire des différentes composantes internes et externes, ils devaient consacrer la réintégration des exilés.

La passivité coupable de la mission des Nations Unies qui devait veiller à leur application tout comme le refus des extrémistes du gouvernement Habyarimana, jouant sur la peur d'un retour des réfugiés tutsis, allaient précipiter un génocide dont la planification ne laisse que peu de doutes et dans lequel la France et ses forces militaires présentes sur place porteront une responsabilité importante même si elles se défendent d'y avoir pris part directement.

Pour le MRAP, ce drame est emblématique des ravages que le colonialisme continue à provoquer dans les pays anciennement colonisés qui se trouvent à devoir gérer des situations inextricables que les puissances coloniales leur ont laissées en héritage.

Alors que l'Occident se montre encore aujourd'hui souvent incapable d'analyser les situations politiques et sociales en Afrique en dehors d'une grille de lecture ethnographique, le MRAP salue la volonté politique du gouvernement rwandais qui cherche à dépasser ce génocide et dit vouloir considérer ses habitants du Rwanda, non pas comme Hutus ou Tutsis mais comme des citoyens rwandais.

Chaque dossier consacré à ce drame dans les numéros de *Différences* témoigne de l'attention que le MRAP porte à ce génocide dont il continue à suivre les prolongements.



POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

ROMS, TSIGANES ET GENS DU VOYAGE

Les instances européennes ont retenu le terme générique « Rom » en y accolant le terme de « Gens du Voyage » pour désigner un ensemble de populations. Ceci encourage les confusions : les Roms venant d'Europe de l'Est ne sont pas des « nomades », mais des migrants et les Gens du Voyage, en général, ne sont pas que des Roms !

En France, on les nommait *Bohémiens, Romanichels, Tsiganes, Gitans, nomades*. Dans les années 1990 ces termes paraissent péjoratifs, l'expression *Gens du Voyage* paraissait une avancée. Aujourd'hui, utilisée de façon abusive dans les « faits-divers », elle entretient les préjugés et le rejet. Dans les médias, la confusion entre deux problématiques recouvrant des réalités différentes fait surgir des amalgames dangereux qui nuisent aux uns comme aux autres.

Appeler la Commission « Roms, Tsiganes et Gens du Voyage », c'est marquer notre volonté d'adapter nos luttes sur le terrain dans notre pays et aux enjeux européens. Les « Roms » au sens du Conseil de l'Europe représentent environ 10 millions de

personnes en Europe, bénéficiant dans de nombreux États du statut de minorité nationale. « Tsigane » est parfois considéré comme péjoratif dans certains pays (Allemagne, Roumanie...). En France, valorisé dans ses aspects culturels (musique, danse, contes), il est plus souvent employé par les « Gadgés » (non tsiganes) que par les intéressés. Leur logique d'identification et de différenciation est fonction des routes qu'ils ont prises dans un passé lointain et des territoires qu'ils ont connus, qui ont donné sa spécificité à chaque culture. L'origine lointaine est la même : l'Inde. Les mots de la langue romani en témoignent encore.

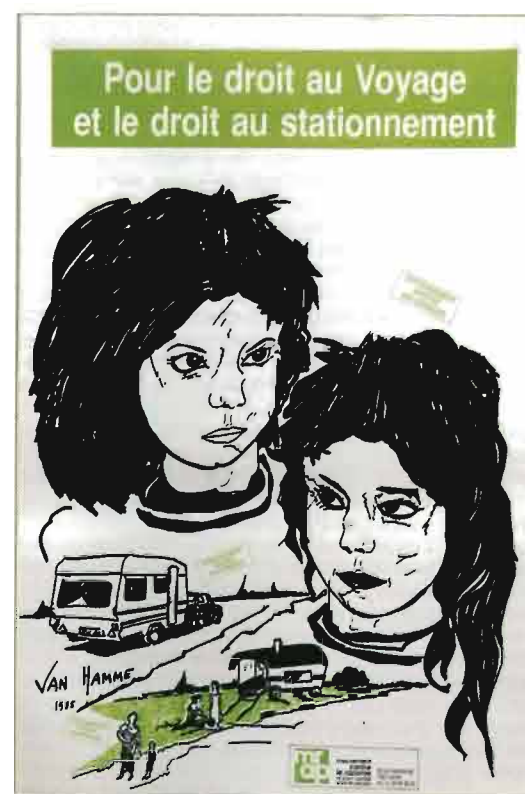
Roms, Tsiganes sont des termes génériques qui désignent les mêmes populations. Le terme « Gens du Voyage », spécificité française, entretient une confusion entre une identité culturelle et un mode d'habitat. Son usage s'explique par la non reconnaissance dans notre Constitution du concept de « minorité culturelle, nationale ou ethnique » en raison de l'indivisibilité de la République.

Les « Gens du voyage » au sens large représentent environ 400 000 personnes dont la très grande majorité possède la nationalité française depuis de nombreuses générations et qui ont un mode de vie traditionnel, à l'origine fondé sur la mobilité et le voyage, les liens de famille et des réseaux d'activités très divers. Dans le sens administratif « Gens du Voyage » dits autrefois « nomades », régi par la loi de 1969, ne concerne pas seulement les Tsiganes mais aussi les Yéniches d'origine germanique qui ont adopté ce mode de vie depuis des siècles et des personnes aux situations sociales différentes qui ont choisi ce statut récemment.

Aujourd'hui pour le MRAP, la revendication n'est plus d'un « droit à stationner » mais celle du droit à un habitat adapté aux caravanes. Les textes existent mais ils ne sont pas appliqués. (Loi du 5 juillet 2000)

Il importe de bien connaître les différences de mode de vie, de statut et de droit applicable entre Gens du Voyage et Roms d'Europe de l'Est arrivés en France depuis les années 90 après la chute du mur de Berlin et des régimes communistes. Dans les Balkans, les Roms étaient sédentaires. 90% des familles roms migrantes en France viennent de Roumanie et de Bulgarie. Ils fuient des conditions de vie insupportables marquées par des difficultés économiques et de fortes discriminations à leur encontre. Ils sont estimés sur le territoire français à environ 10 000 personnes.

Aujourd'hui la volonté du gouvernement français de limiter au maximum les possibilités de s'installer durablement en France maintient ces femmes, ces hommes, citoyens européens, dans une situation de grande précarité.



CONTRE LES DISCRIMINATIONS,

LES DISCRIMINATIONS : la mise en acte du racisme

Ce qui est remarquable, au sens premier du terme, c'est que les discriminations touchent essentiellement des personnes - de nationalité française ou non - appartenant à des communautés immigrées majoritairement issues du passé colonial de la France, y compris celles originaires des TOM-DOM, c'est à dire principalement des Arabes et des Noirs.

Si les origines, la nationalité, la couleur de peau ou bien le sexe voire le quartier d'habitation ont toujours été des facteurs de discrimination, aujourd'hui s'y ajoute la

religion. L'islamophobie, entendue dans le système des Nations Unies comme étant une stigmatisation fondée sur la religion ou les convictions (§12 de la récente Déclaration de Genève) devient un élément parfois décisif comme l'ont montré l'affaire des bagagistes de Roissy ou les cas des femmes voilées à qui l'on refuse d'accompagner les enfants dans les sorties scolaires ou que l'on essaie proprement de « démissionner » de leur emploi (Huit délibérations de la HALDE condamnent ces pratiques).

Véritable cancer social, les discriminations sont à l'évidence une véritable mise en acte du racisme.

Cependant, la lutte contre les discriminations n'a jamais fait l'objet d'une politique publique déterminée, de la part des gouvernements de droite ou de gauche.

La fin de non-recevoir aux revendications portées par la Marche pour l'Égalité, entreprise par les « Beurs » en 1983, qui posait avec force la question du racisme et de l'égalité des droits, montre l'état réel d'une société incapable de donner toute sa place à la diversité de ses membres.

Cette absence de volonté politique est pourtant responsable d'un blocage sérieux et montre bien que l'on a affaire en la matière à des causes structurelles qui paralysent l'évolution de la société française, incapable de se reconnaître comme plurielle.

L'État lui-même n'a guère donné l'exemple. Dans la haute administration, les mesures équivalent souvent à un saupoudrage. En outre, sept millions d'emplois restent aujourd'hui encore fermés aux « extracommunautaires », au-delà des emplois de la seule Fonction publique. La HALDE vient d'ailleurs d'adresser une recommandation pour que cesse cette discrimination.

Après intervention du MRAP auprès de la HALDE, la récente invalidation du concours d'officiers de police pour cause de discrimination raciste envers un candidat montre que les pratiques discriminatoires s'observent à tous les niveaux.

Discriminations également dans les médias et dans les entreprises où la situation n'est guère meilleure : ainsi la gestion des promotions de cadres chez Renault a-t-elle été mise en cause pour son caractère discriminatoire.

Et si, dans le domaine de l'emploi, pas plus de dix condamnations ont été prononcées l'an dernier, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un phénomène marginal mais cela atteste au contraire de la difficulté qu'il y a à apporter la preuve que l'on est victime d'une discrimination.

Porteuses de tensions sociales graves sont aujourd'hui les discriminations quotidiennes que vivent les jeunes - l'interdiction d'accès dans les boîtes de nuit n'étant que la partie la plus médiatisée avec la pratique du testing.

L'accès à des stages valorisants, à l'emploi sont cruciaux. L'origine, le lieu d'habitation restent des handicaps et ce ne sont pas les

curriculum vitae anonymes qui porteront remède à cette situation de relégation.

De plus, les rôles de la police et de la justice sont loin d'être exempts de reproches, tout au contraire, les contrôles au faciès, les « bavures » et violences policières, l'équité parfois douteuse de certains jugements sont à cet égard révélateurs de la persistance d'un malaise auquel les autorités ne répondent trop souvent que par plus de mépris.

Ainsi c'est toute une jeunesse qui est violente, et les « émeutes » et révoltes de 2005 dans les quartiers n'en sont que les conséquences directes. Véritable fléau, ces discriminations génèrent une dangereuse perte de confiance dans les institutions de la République.

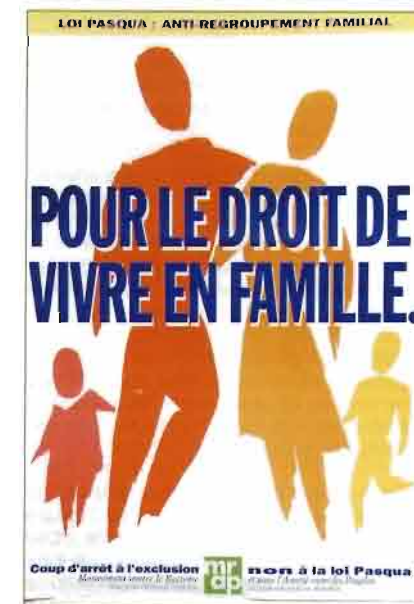
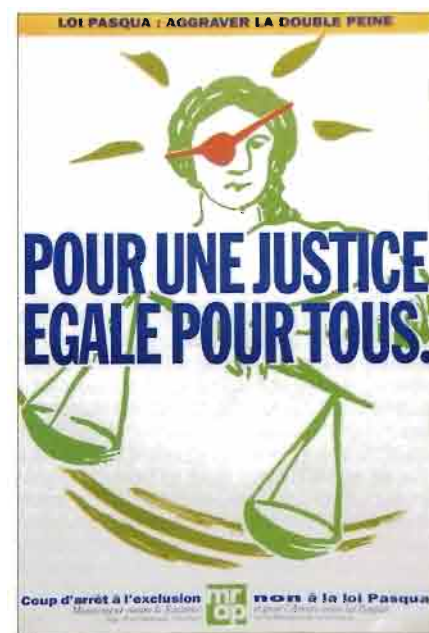
En outre, les discriminations structurent à l'évidence des revendications communautaires. La tentation ou même la tendance à s'organiser en groupes de pression et à revendiquer à ce titre l'obtention de quotas prépare à terme l'enterrement du principe d'égalité républicaine.

Pour le MRAP, les remèdes existent pourtant mais demandent une action volontariste de l'État pour mettre en place une politique active de rattrapage et de promotion des catégories défavorisées, privilégiant les problématiques sociale et territoriale et non ethnique à l'intérieur d'un dispositif qui ne doit pas sortir du droit commun, tout en offrant plus à ceux qui ont moins. Proches de l'« action affirmative » également qualifiée de « positive », dont l'expérience des classes préparatoires de Sciences-Po est un exemple, ces mesures devraient impérativement être généralisées aux élèves les plus jeunes ou en voie de déscolarisation. Pour le MRAP, ces moyens accrus de rattrapage ne doivent pas rester réservés à l'élite.

Seul point positif, la création de la HALDE qui malgré les critiques légitimes portant sur l'insuffisance de ses moyens, a été constituée en « Autorité administrative indépendante ». Cependant l'absence de volonté politique de lui conférer un véritable pouvoir d'injonction limite ses décisions au champ de la recommandation et de la simple transaction pénale et leur fait singulièrement perdre de leur impact.

A toutes ces discriminations s'ajoute également une discrimination intolérable au niveau politique : le refus du droit de vote pour les étrangers résidents qui pourtant participent à la vie sociale et à l'économie de la France et contribuent par l'impôt à la solidarité nationale.

Enfin, l'absence totale de diversité dans la représentation nationale (comme à tous les postes de responsabilité ou de pouvoir dans les entreprises et les grandes institutions) n'est-elle pas le signe d'une société toujours incapable de se débarrasser totalement des stigmates d'une vision coloniale ?



Malgré l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne en 2007, la situation des Roms est loin de s'améliorer (mesures transitoires qui rendent difficile l'accès à l'emploi, évictions répétées des lieux de vie, etc.)

En 2009 encore, de graves violences touchant la minorité rom sont signalées dans différents pays d'Europe. Des mesures fortes sont nécessaires pour empêcher ces événements intolérables.

Le MRAP lutte sur le terrain et de façon institutionnelle contre les discriminations et le racisme qui touchent ces deux populations.

Sur le plan européen, le MRAP milite pour - le respect du socle des droits fondamentaux garantis par les textes européens et internationaux

- la reconnaissance de la culture Rom et de la langue romani comme langue d'usage par les instances européennes

- l'adoption d'une directive-cadre européenne d'inclusion des Roms et des Gens du Voyage

La permanence d'accueil du siège du MRAP



sculpture réalisée par Eduardo Chillida à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du MRAP

Aujourd'hui la permanence d'accueil et d'assistance juridique du siège du Mrap, créée en 1993 par notre camarade François Prunet, rassemble 35 bénévoles, dont 7 avocates, 2 juristes et 26 militants qui se sont formés par la pratique et peuvent toujours appuyer leurs démarches sur les plus compétents. Cette permanence fonctionne sur rendez-vous obtenus après un entretien téléphonique, mais nous acceptons aussi les personnes qui se présentent spontanément. Chaque jour de la semaine un ou plusieurs militants sont présents pour les urgences et pour soulager le personnel d'accueil du siège. Le samedi matin, pour accueillir les familles et les travailleurs sans papiers, une dizaine de conseillers/ères, examinent en moyenne une cinquantaine de cas ; c'est dire que le hall du Mrap est alors bondé, animé par les familles et les enfants !

Notre activité définie par une charte qui engage les militants couvre tous les problèmes administratifs liés au séjour des étrangers : statut des personnes, mais aussi naturalisation et difficultés pour obtenir les visas d'entrée nécessaires au regroupement des familles. Il s'agit d'accueillir nos visiteurs, de les informer sur la législation et les procédures et d'examiner avec eux leur situation ; c'est d'abord un travail de diagnostic et de communication qui permet de répondre aux questions et de distinguer ce qui est possible actuellement, ou à court terme, sans mettre en danger l'étranger en situation irrégulière. Parfois, il n'est pas aisé pour le militant de dire la vérité et de repousser de plusieurs années, dans l'état actuel des réglementations, une intervention devant l'administration.

Lorsqu'il y a une chance, même minime, de succès -mais c'est à l'étranger de prendre la mesure des risques que nous lui présentons - nous aidons le requérant dans la préparation d'un dossier à présenter en Préfecture et, selon les cas, nous pouvons y joindre une lettre de présentation. Dans la mesure du possible nous accompagnons en Préfecture les personnes les plus fragiles. Les dossiers sont suivis jusqu'à leur terme avec les recours nécessaires et le soutien devant les Tribunaux Administratifs ou Cours Administratives d'Appel. Cela représente un énorme travail matériel pour présenter des requêtes dans les règles, énumérer toutes les pièces justificatives et photocopier le tout en quatre exemplaires. Cette inflation judiciaire est relativement récente puisque depuis trois ans les préfectures se réfèrent de plus en plus au prononcé des jugements favorables aux requérants, pour faire appel et revenir par une décision manifestement erronée ! Pour répondre aux objectifs chiffrés exigés par le gouvernement depuis 2006 les procédures conduisent les sans-papiers, présentant imprudemment eux-mêmes leur demande « hors critères » à un refus systématique aggravé dans tous les cas d'une mesure d'expulsion : O.Q.T.F. obligation à quitter le territoire français, ou en cas de contrôle d'identité à être exposé à une garde à vue, puis à la délivrance d'un A.P.R.F. : Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière, à contester dans les 48 h. Soumis ainsi à la dictature des quotas, les bureaux traitent fort différemment des cas analogues selon le moment de la semaine ou du mois d'arrivée des dossiers.

Les souhaits du gouvernement se voient exaucés avant même d'avoir été promulgués. Le Conseil d'Etat s'est-il refusé à limiter

les droits d'un Français à épouser un étranger en situation irrégulière ? Ce sont alors les dépôts de dossier de mariage qui vont devenir très difficiles ! Lorsque le mariage a été célébré, les droits au séjour qu'il entraîne ne seront pas reconnus : les mariages conclus régulièrement en France seront suspectés de fraude comme toutes les unions réalisées à l'étranger. Ainsi les Permanences sont-elles amenées à réclamer au minimum l'application de la législation, même si elles contestent ces lois. Pour éviter les recours devant les tribunaux, les préfectures se gardent bien de donner des preuves écrites de leurs refus et il est souvent très difficile d'obtenir une réponse, quelle qu'elle soit.

Plus le traitement des dossiers se soumet à des contrôles juridiques tatillons, plus semble-t-il les bureaux sont sensibles à des rapports de force. Si les parents en situation irrégulière d'élèves scolarisés sont soutenus par l'école de leurs enfants, une issue provisoirement favorable pourra être trouvée, mais les jeunes lycéens entrés trop tard en France ne seront jamais régularisés au moment où ils deviennent majeurs. S'ils sont encore lycéens, leur présence sera juste tolérée pour ne pas émouvoir leurs camarades et leur établissement scolaire. De même, sous la pression de la C.G.T. et de certains employeurs les travailleurs irréguliers qui se sont mis en grève pour obtenir leurs papiers ont provoqué une certaine ouverture : à l'heure où l'on parle d'immigration choisie pour les besoins de l'économie, il paraît étrange de refuser la régularisation de travailleurs établis en France souvent depuis longtemps... Cette faible ouverture encore mal définie semble vouloir évoluer « exceptionnellement », selon la visibilité des entreprises et du travail qu'elles accomplissent, le caractère plus ou moins décidé des employeurs, le nombre et la détermination des grévistes. Ici encore ce sont les rapports de force qui importent.

C'est dire que les étrangers qui ne peuvent mobiliser de soutien, les malades, les familles écartelées par les frontières, les cas humanitaires regroupés autrefois par la référence à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les cas « humains » bref, se voient victimes de ces nouvelles interprétations de la législation qui préfèrent la force au droit. Malgré l'entretien téléphonique préalable, nécessairement assez bref, nous voyons se multiplier les situations qui ne permettent pas d'engager une procédure. Une évolution du rôle des Permanences est certainement à envisager afin que celles-ci ne soient pas de simples organes d'assistance juridique soutenant des combats individuels face à une administration toute puissante et qui, en multipliant les recours, épuise nos faibles ressources militantes. Peut-être que nous retrouverions notre rôle d'éducation populaire en « enrôlant » dans des combats communs de contestation ceux dont la situation ne permet pas d'engager de procédure. Peut-être devons-nous penser à une structure spécialisée qui, en association avec des organisations proches (RESF, Droits devant !!, CIMADE, CGT ...) présenterait un poids significatif contre la politique du gouvernement et dans les médias.

Cette réflexion est à poursuivre dans l'ensemble du mouvement afin d'en tirer des conclusions et prendre des décisions à l'occasion d'un Congrès.

La permanence

En bref

Mars :

Guadeloupe : Manœuvres d'intimidation : le parquet de Pointe à Pitre engage des poursuites à l'encontre d'Elie Domota, le leader du LKP, accusé d'avoir appelé à la haine raciale.

Sri Lanka : Après 25 ans de conflit, les Tigres encerclés dans une poche au nord de l'île par l'armée sri lankaise. La population tamoule prise au piège. L'ONU dénonce une catastrophe humanitaire.

Rwanda : Quinzième anniversaire du génocide.

5^{ème} Forum international sur l'eau à Istanbul : Selon l'ONU, 5 milliards d'êtres humains pourraient manquer d'eau en 2030.

Publication à l'occasion du 21 mars du rapport annuel de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (www.cncdh.fr)

Discriminations : Le commissaire à la diversité et à l'égalité Yazid Sabeg relance son idée de statistiques ethniques.

Afghanistan : Barack Obama augmente les renforts des troupes des Etats-Unis présentes dans le pays, 4 000 soldats s'ajoutant aux 17 000 déjà prévus.

Israël : Malgré la présence de l'extrême droite Ehoud Barak et les travaillistes intègrent le gouvernement Netanyahu.

2^{ème} conférence internationale sur le droit au retour des réfugiés palestiniens organisée à Saint-Denis (93) par l'AJPF (Association pour le Jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises)

Mayotte : Référendum sur la départementalisation de Mayotte (Taux de participation 61%, 95,2% de « oui ») ne mettant pas un terme au différend colonial opposant la France aux Comores.

Neufrage de trois bateaux chargés de migrants au large des côtes libyennes : plus de 300 disparus.

Avril :

Publication du rapport d'Amnesty « France : Des policiers au-dessus des lois » dans lequel l'ONG réclame la création d'un organisme d'enquête indépendant (www.amnesty.fr)

Strasbourg : Manifestation contre l'OTAN et la réintégration de la France dans le commandement unifié. Manœuvres et provocations policières portant atteinte au droit de manifester. Pratiques de criminalisation des manifestants et entraves aux libertés publiques et individuelles pour empêcher toute contestation populaire ou manifestation sociale.

Débat de solidarité : Manifestations contre le projet gouvernemental qui prévoit d'arrêter 5 000 « aidants ».

Algérie : Réélection d'Aziz Bouteflika à la présidence.

Centres de rétention : Mise à l'écart de la Cimade suite à l'appel d'offres organisé par le Ministère de l'Intérieur pour la gestion des centres de rétention. Après division administrative de la France en huit régions, la Cimade ne sera plus présente que dans trois des huit régions créées.

Ouverture d'une enquête préliminaire par le Parquet de Marseille sur le fichier base-élèves après la plainte de parents d'élèves invoquant le non-respect de la loi « Informatique et Libertés »

Pakistan : Installation de tribunaux islamiques dans la vallée de Swat après accord avec le gouvernement central et qui ne fait qu'entériner sa perte de contrôle sur la région au profit des talibans.

Projet de réforme de la procédure de naturalisation qui organise le transfert des compétences vers les seules préfectures. Par les risques d'arbitraire et d'hétérogénéité dans les décisions, ce projet présenté par Eric Besson, outre qu'il tente à freiner les naturalisations, porte atteinte au principe républicain d'égalité.

Mai :

Tournée européenne du ministre des Affaires étrangères israélien, Avigdor Lieberman, en quête de respectabilité et de reconnaissance internationale. Bernard Kouchner et Claude Guéant n'ont pas hésité à recevoir ce raciste notoire.

Tensions Russie-OTAN en Géorgie dues aux manœuvres de l'OTAN ce mois-ci en Géorgie et corollairement répercussions entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud.

Maintien par les Etats-Unis de Cuba sur la liste des Etats terroristes.

Election de Jacob Zuma à la présidence de l'Afrique du Sud

Françafrrique : le Parquet fait appel des poursuites engagées à l'encontre de trois chefs d'Etat africains concernant leur patrimoine constitué à partir d'argent public détourné.

Offensive (sur pression des Etats-Unis) de l'armée pakistanaise dans la vallée de Swat. Les populations civiles sont durement touchées et selon le HCR un million de personnes aurait déjà quitté la région.

64^{ème} anniversaire des massacres de Sétif et de Guelma le 8 mai 45 en Algérie.

En marge des cérémonies du 8 Mai 45, 80 000 anciens combattants des anciennes colonies, encore en vie, attendent toujours la revalorisation de leurs pensions, revendication portée par le Collectif d'associations des oubliés de la République.

Le choix du libraire

Librairie « Le Point du Jour » Paris 5^{ème}

Abulhawa Susan, **Les matins de Jénine**, roman trad. de l'américain Michèle Valencia, nouv. éd. Pocket, 2009, 424 p. 6,80 euro

Andersson Nils, Lagot Daniel (dir.), **La justice internationale aujourd'hui : vraie justice ou justice à sens unique ?**, L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 2009, 222 p. 21 euro

Corm Georges, **L'Europe et le mythe de l'Occident : la construction d'une histoire**, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2009, 324 p. 23 euro

Fassin Eric, Halpérin Jean-Louis (dir.), **Discriminations : pratiques, savoirs, politiques**, La Documentation française, coll. Halde/Études & recherches, 2009, 182 p. 15 euro

Garo Morgan, **Les Roms : une nation en devenir ?**, Syllepse, coll. Histoire : enjeux et débats, 2009, 237 p. 21 euro

Gresh Alain, Radvanyi Jean, Rekacewicz Philippe, Samary Catherine, Vidal Dominique, **L'Atlas : un monde à l'envers**, de Philippe Rekacewicz, Cécile Marin et Emmanuelle Bournay, Le Monde diplomatique, 2009, 194 p. 14 euro

Le Cour Grandmaison Olivier, **La République impériale : politique et racisme D'État**, Fayard, 2009, 401 p. 23 euro

Ndiaye Pap, **Les Noirs américains : en marche pour l'égalité**, Gallimard, coll. découvertes, 2009, 160 p., ill. 14,50 euro

Rigouste Mathieu, **L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine**, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2009, 341 p. 22 euro

Schmidt Nelly, **La France a-t-elle aboli l'esclavage ? : Guadeloupe-Martinique-Guyane (1830-1935)**, Perrin, 2009, 363 p. 22 euro

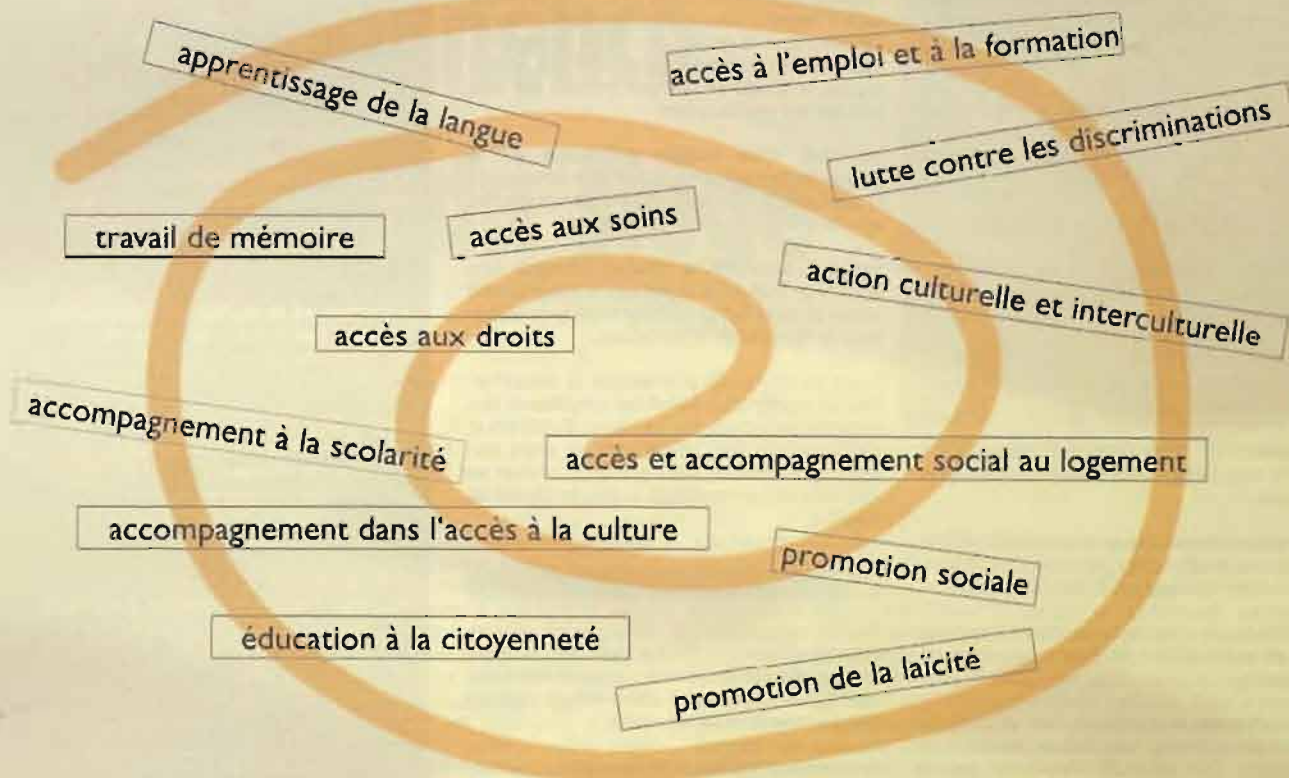
Bulletin d'abonnement - Faites découvrir Différences

[4 numéros par an - Trimestriel]

Nom	_____		Prénom	_____	
Adresse	_____				
Code Postal	_____	Ville	_____		
Période d'abonnement	TARIF	CHOIX			
Première année [promotionnel]	12 euros	_____			
Un an	20 euros	_____			
Un an [précédentes sur justificatif]	5 euros	_____			

Chèque à l'ordre de Différences -43 bd de Magenta -75010 Paris - tel / 01 53 38 99 99

ELLES AGISSENT



Les associations en France :

1,1 million d'associations

10 à 15 millions de bénévoles

1,9 million de salariés (à temps plein ou partiel)

20 millions de personnes âgées de plus de 14 ans sont membres d'une association

Pourtant...

Elles risquent de disparaître...

MOBILISEZ-VOUS !

Le collectif « Associations en danger »

Demande

- La reconnaissance des associations et de leur utilité sociale dans les actes...
- Des politiques publiques élaborées en concertation avec la société civile et le mouvement associatif
- L'ouverture d'un véritable débat public sur la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ses implications dans les différents domaines concernés
- Des politiques sociales, éducatives, culturelles et sanitaires axées sur la cohésion sociale et l'égalité des droits.
- Une véritable politique publique d'intégration, ne se limitant pas aux primoarrivants ou à des publics spécifiques
- Une Politique de la ville cohérente, inscrite dans la durée et valorisant les acquis des périodes antérieures
- La mise en oeuvre d'une véritable politique de soutien à l'emploi associatif : généralisation et revalorisation des postes de type FONJEP, généralisation des dispositifs "adulte-relais" et "emplois-tremplins", mise en place de dispositifs de pérennisation des emplois aidés....
- La sécurisation du financement des Associations : généralisation des conventions pluriannuelles, simplification des procédures de financement, dossier véritablement unique pour les financements publics, co-élaboration des procédures d'évaluation, nomination d'interlocuteurs de proximité, mobilisation et abondement des financements de droit commun pour les quartiers qui ne seront pas retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, ...
- L'arrêt total de la politique de marchandisation des secteurs sociaux, éducatifs, culturels... :
- arrêt des financements via les appels d'offre dans ces secteurs, sortie de la logique de mise en concurrence généralisée ...